

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 JUIN 2023 – 19H

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt juin deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pierre BOIS – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU (à l'exception de la délibération DEL20230626_22) – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU (à l'exception de la délibération DEL20230626_31) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET (à l'exception des délibérations DEL20230626_04 à DEL20230626_06) – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN (à l'exception de la délibération DEL20230626_01) – Joël OIRY – Laëticia PAVAGEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU (à l'exception de la délibération DEL20230626_14) – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Bernard DENIS a donné pouvoir à Anne Boisteau-Payen – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Martine FAUCHARD a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Vincent MATHIEU a donné pouvoir à Jean-Martial Haeffelin

Était absente excusée (1) : Maëlle CHARIE

Était absent (1) : Christian PICHAUD | Fabienne MULLINGHAUSEN (délibération DEL20230626_01) – Eric HERVOUET (délibérations DEL20230626_04 à DEL20230626_06) – Daniel ROUSSEAU (délibération DEL20230626_14) – Myriam BOURASSEAU (délibération DEL20230626_22) – Antoine CHÉREAU (délibération DEL20230626_31)

Secrétaire de séance : Michelle RINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- ☒ DEL20230626_01 Rapport d'activités 2022
- ☒ DEL20230626_02 Inventaire des zones d'activités économiques
- ☒ DEL20230626_03 Tarifs de la taxe de séjour
- ☒ DEL20230626_04 Changement d'orientation de l'équipement communautaire Site Saint-Sauveur – Rocheservière
- ☒ DEL20230626_05 Charte d'adhésion au réseau Micro-Folie
- ☒ DEL20230626_06 Adhésion au Pôle spectacle vivant en Pays de la Loire
- ☒ DEL20230626_07 Règlement des actions d'autofinancement des Espaces jeunesse
- ☒ DEL20230626_08 Renforcement du partenariat avec la Maison des Adolescents
- ☒ DEL20230626_09 Demande de subvention auprès du service départemental de la jeunesse de l'engagement et des sports (SDJES) pour un séjour apprenant
- ☒ DEL20230626_10 Candidature à l'ouverture d'une Maison France Services
- ☒ DEL20230626_11 Modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
- ☒ DEL20230626_12 Bilan de la concertation de la modification n°1 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
- ☒ DEL20230626_13 Bilan de la concertation de la modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
- ☒ DEL20230626_14 Evolution du règlement de l'aide Eco PASS
- ☒ DEL20230626_15 Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de service avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la plateforme de compostage collectif
- ☒ DEL20230626_16 Convention avec le département de la Vendée relative à la plantation d'arbres
- ☒ DEL20230626_17 Convention de mise à disposition temporaire du parking à étages en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture
- ☒ DEL20230626_18 Convention de transfert de gestion du parking de la Plaine des Sports de La Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières
- ☒ DEL20230626_19 Convention de mise à disposition temporaire du parking de la Plaine des Sports à La Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières
- ☒ DEL20230626_20 Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE)
- ☒ DEL20230626_21 Désignation des représentants au Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE)
- ☒ DEL20230626_22 Convention de délégation partielle relative à l'organisation de proximité du transport scolaire avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de second rang (AO2)
- ☒ DEL20230626_23 Avenant n°2 au marché de fourniture, livraison, installation, aménagement, location, démontage et enlèvement en fin de prestations de bâtiments modulaires neufs et existants à usage de bureaux sur la commune de Montaigu-Vendée, pendant une période de travaux
- ☒ DEL20230626_24 Groupement de commandes avec le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines et prestations associées
- ☒ DEL20230626_25 Groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour la fourniture de matériels informatiques et prestations d'installation

DEL20230626_26	Modification du tableau des effectifs
DEL20230626_27	Solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu – Contribution au fonds de solidarité par les communes
DEL20230626_28	Solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu – Instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire
DEL20230626_29	Attribution de fonds de concours intercommunal à la commune de Montréverd
DEL20230626_30	Approbation des comptes de gestion 2022
DEL20230626_31	Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats
DEL20230626_32	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022
DEL20230626_33	Approbation des budgets supplémentaires 2023

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil d'agglomération nomme Madame Michelle RINEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 3 avril 2023 rédigé par Madame Sylvie RASSINOX est adopté à l'unanimité.

INTRODUCTION

Antoine Chéreau : « Un petit mot avant de commencer notre ordre du jour copieux, pour vous dire le plaisir que j'ai à vous retrouver, pour ceux que je n'avais pas vu depuis un petit moment déjà, après un arrêt forcé, comme vous le savez. Vous me permettrez de remercier particulièrement les vice-présidents, le directeur général et les DGA, ainsi que leurs équipes, pour avoir poursuivi les différentes actions. Un merci tout particulier à Damien Grasset, le 1^{er} vice-président, d'avoir présidé, en me remplaçant, un certain nombre de réunions, y compris importantes dont nous parlerons, notamment concernant le personnel. Merci à vous tous et merci Damien. »

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

DEL20230626_01 – Rapport d'activité 2022

Monsieur le Président explique que comme chaque année, il est proposé de prendre acte du rapport d'activités annuel, comme l'impose la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Le rapport était joint à la convocation et téléchargeable. Le Président explique qu'il est très bien fait et très intéressant sur l'ensemble des activités faites tous services confondus. Il invite les conseillers à regarder particulièrement la mise en œuvre des opérations nouvelles qui ont marqué l'année 2022, telle que la vaccination et la manière dont la collectivité a fait face à cette situation.

Le rapport sera transmis aux communes membres de la Communauté d'agglomération afin qu'elles le soumettent aux vote de leur conseil municipal.

Débat :

Jean-Martial Haeffelin : « Monsieur le Président, vous nous présentez ce soir le rapport d'activités de notre collectivité. Beaucoup de choses ont été réalisées cette année, dont bon nombre vont dans le bon sens.

Mais encore une fois, vous nous présentez une action basée sur le modèle d'avant ou la priorité du développement passe avant tout.

Vous le dites clairement dans votre rapport, le passage à la Communauté d'agglomération a deux objectifs : poursuivre la dynamique de développement et être plus visible.

Alors que le développement du territoire, notamment de son économie devrait être un moyen de relever les défis qui s'imposent à nous, vous ne le voyez que, comme un objectif dans une politique du toujours plus.

Pensez-vous un seul instant, que nos habitants, ceux qui ont du mal à se loger ou à loger leurs enfants, souhaitent encore un accroissement de la population de notre territoire ?

Le logement justement, alors que vous prônez le collectif comme valeur fondamentale de la construction de Terres de Montaigu, il est plus que jamais nécessaire de prendre aussi le virage du collectif, si je peux me permettre, en termes de politique de l'habitat. Vous nous répondez souvent que l'habitat collectif n'est pas le modèle que souhaite nos habitants et sur ce point vous avez sans doute raison. Mais aujourd'hui c'est le prix à payer, après des décennies de développement du territoire que vous avez souhaité. Il est temps d'être honnête avec nos concitoyens : le territoire a changé, la démographie a explosé, pour satisfaire les besoins du développement économique, le modèle de l'habitat devra suivre.

Programmer, anticiper, planifier, c'est aussi remettre en question, nos choix passés, sans les renier pour autant. Nous réclamons régulièrement une évolution du PLUi qui date désormais de près de 10 ans. Dix années, c'est une éternité face à l'accélération des changements auxquels nous devons faire face. Il est nécessaire selon nous de revoir les règles d'urbanisme pour inventer un habitat à la fois plus dense et agréable à vivre. Osons innover sur ce point et faisons preuve d'audace.

Les changements auxquels nous devons faire face, justement, ils sont nombreux et l'urgence climatique est le premier d'entre eux.

Sur ce point, votre bilan est plus que réservé. Il est vrai que dans les quatre valeurs que vous citez pour Terres de Montaigu : accès à la propriété, travail, bénévolat, solidarité de proximité, on ne retrouve ni la problématique environnementale ni le bien vivre ensemble. Et pour autant, ces deux valeurs devraient être centrales de la politique à venir. La politique environnementale de notre collectivité ne peut se résumer à la gestion des déchets et à l'assainissement collectif. Votre action se limite trop souvent au respect des obligations légales, comme par exemple, les couvertures photovoltaïques des parkings ou encore les caractéristiques environnementales de vos projets de construction. Le plan vélo doit selon nous être accéléré. L'échéance de 2035 est bien trop lointaine. La promotion des changements de comportement des habitants doit être encouragée, tout comme l'accompagnement des entreprises. Seulement deux actions de Terres d'enAIRgie sont mises en avant dans votre projet, il est temps selon nous d'aller plus loin et d'aller plus vite. Je vous remercie. »

Antoine Chéreau : « Je suis rassuré d'une chose, Monsieur Haeffelin, c'est que vous ne soyez pas d'accord quand vous regardez ce que nous avons fait au cours d'une année. C'est assez cohérent avec votre positionnement général. Cela m'inquiéterait presque si vous étiez d'accord. Donc je suis de ce point-là tout à fait rassuré.

Après, je ne voudrais pas qu'on se trompe d'exercice non plus. Le rapport d'activités n'est pas le niveau d'avancement ou en tout cas l'écriture d'un projet politique pour les prochaines années. Il est bien dans le cadre d'un projet politique adopté par cette assemblée ici depuis juin 2020, la préparation et la mise en œuvre concrète des opérations.

Donc qu'il y ait tant de choses concrètes dont certaines que vous avez soulignées qui soient déjà mises en œuvre sur l'année 2022, c'est-à-dire moins d'un an et demi après le début du mandat, en réalité, c'est ça l'exercice que vous auriez dû faire. C'est-à-dire de pouvoir justifier de regarder le niveau d'avancement.

Moi je suis pour ma part, extrêmement fier de pouvoir constater dans ce rapport d'activités, à la fois, je l'ai dit, le nombre d'actions mises en œuvre non prévisibles et non préparables, notamment dans le cadre de la vaccination et à la fois l'ensemble des différentes actions.

D'ailleurs, je pense que, notamment sur la question environnementale, vous avez, y compris dans le rapport d'activités, la frise temporelle qui explique à quel moment nous avons pris telle ou telle décision, dont le plan vélo, dont Terres d'enAIRgie, qui sont des avancées et qui sont eux-mêmes des programmes qui s'inscrivent avec une ambition très forte dans l'ambition environnementale.

Et franchement ce que vous avez dit sur le plan vélo, c'est ridicule. Je me permets de le dire avec des pincettes. Parce que si nous faisons un plan annuel, vous nous auriez dit il n'y a pas de vision. Là vous nous dites, le plan à 2035 est trop loin. Mais cela sous-entendrait que nous aurions décidé de faire le plan 2035 en 2034. Mais non. Nous nous donnons une ligne de conduite dès à présent et avec des projets dont je rappelle, vous le verrez d'ailleurs pour l'année prochaine, les premières actions ont déjà démarrées, je pense notamment à la liaison cyclable entre Cugand et La Bernardière et l'ensemble du circuit et d'autres projets qui sont en cours et qui sont là dès maintenant. Vous devriez plutôt vous réjouir, en disant sur le plan vélo, cela va dans le bon sens, c'est chaque année et en plus il y a une vision et un engagement pluriannuel. Je ne comprends vraiment pas. Et nous sommes les premiers dans le département à l'avoir fait, comme vous le savez. Donc franchement je ne comprends pas du tout ce que vous dites. Et je vous invite à ne pas dire de bêtises sur un sujet le PLUi. Le PLUi a été adopté il y a quatre ans. Il a été approuvé côté Rocheservière, le 14 octobre 2019 et côté Montaigu le 25 juin 2019. Le PLUi a quatre ans parce que c'est effectivement très long. Donc dire qu'il a 10 ans, c'est juste un mensonge. Il n'a pas 10 ans, il a 4 ans. Cela fait effectivement plus de 10 ans que nous y travaillons et nous continuons d'y travailler tous les jours. D'ailleurs dans les éléments que vous allez avoir aujourd'hui, il y a des modifications qui seront proposées sur le volet Rocheservière. C'est bien parce qu'il continue de vivre et que nous continuons d'avoir ces objectifs-là. Et je rappelle en plus de cela, qu'il y a le volet PLH qui n'est pas à l'intérieur et qui est extrêmement important pour pouvoir aussi définir l'avenir. Donc j'entends. C'est un exercice évidemment sympathique de profiter d'un rapport d'activités pour faire un four de toutes les choses. Mais soyons justes, et soyez juste sur le déroulé des choses. Il y a bien un rapport d'activités sur le plan vélo, renvoyer cela comme si nous le faisons en 2035, c'est évidemment un exercice de prestidigitateur mais qui ne rend pas compte de la réalité.

Sur la question de la croissance, je voudrais y revenir. Nous, nous disons plusieurs choses importantes et auxquelles nous croyons. La première c'est que nous ne pourrions pas avoir un développement environnemental, protecteur de nos habitants et de nos territoires, s'il n'y a pas sur notre territoire, une production de richesses pour pourvoir le financer. Alors on peut ne pas être d'accord avec cela, mais nous l'avons clairement dit, nous ne sommes pas dans une logique de décroissance. Nous considérons que la pauvreté est le résultat de la décroissance.

Cela ne veut pas dire pour autant que la croissance est un objectif en tant que tel. Donc vous avez dit quelque chose que nous ne pensons pas. Non. Nous pensons que la création de richesse et notamment la création de richesse par les entreprises, est une vraie richesse locale. C'est une richesse parce que cela donne du travail à nos habitants. C'est une richesse parce qu'effectivement cela crée de la richesse. Évidemment, cela pose des sujets aussi de type capacité de recrutement, nous le verrons, et ce sont des enjeux pour le territoire. Mais encore une fois, nous, nous en réjouissons. Et dans notre pays tout entier, heureusement qu'il y a des territoires qui croient à l'industrie et qui vont favoriser le développement de l'industrie parce que c'est aussi un circuit court et c'est aussi la protection de l'environnement. Si nous ne sommes pas capables de réindustrialiser notre pays et d'avoir des lieux de production de matières, de projets, effectivement le pays n'y arrivera pas du tout et nous serons condamnés à une perte de richesses qui n'est forcément pas bonne.

Je dis cela parce que vous faites des raccourcis. La croissance, oui nous y sommes favorables, l'économie oui nous y sommes favorables, l'industrie oui nous y sommes favorables. Et nous préférons que les projets sortent plutôt qu'ils ne sortent pas, y compris d'ailleurs quand ce sont des projets environnementaux. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à force de tout vouloir empêcher en termes de décroissance, nous sommes aussi malheureusement dans notre pays, parfois, en train de ralentir des projets qui peuvent être des projets environnementaux. Je n'en parle pas maintenant mais il y a ici sur le terrain des projets importants en matière de transition énergétique qui sont arrêtés, parce qu'une administration est tatillonne, parce que des voisins n'en veulent pas.

Notre PLUi et nos objectifs de logements sont conformes à cette logique de croissance qui accepte la logique du soutien à l'économie, vraiment. Mais j'insiste sur le fait que c'est une croissance extrêmement raisonnée. Nous avons eu l'occasion, avec Eric Hervouet, à plusieurs reprises, notamment dans la période très récente où il y a une tension y compris sur l'emploi, d'accompagner les entreprises du territoire. Nous ne cherchons pas à faire venir des entreprises extérieures en priorité. Nous sommes prudents là-dessus. Nous regardons avec chacune de nos entreprises, si tel ou tel projet économique est contributif de la richesse de l'écosystème. Nous ne sommes pas du tout dans une logique de course en avant. Nous serions d'ailleurs en faute puisque la ressource humaine n'est pas suffisamment là. En revanche que nos entreprises viennent nous voir avec des projets, nous serions extrêmement en faute aussi de ne pas les protéger et ne pas les soutenir, au risque d'ailleurs qu'elles s'en aillent. Et on connaît les territoires qui ont arrêté de soutenir leur économie. C'est ainsi que dans nos objectifs des deux PLUi, je vous rappelle que si nous ne faisons plus de logements, nous baisserions notre population avec la décohabitation. Un tiers des besoins de logements est lié à la décohabitation, donc l'allongement du temps de la vie et le desserrement des ménages. Il y a donc une nécessité de construire des logements si nous voulons juste ne pas perdre la population. Perdre la population chez nous, cela veut dire faire en sorte que les gens habitent plus loin, prennent leur voiture pour venir travailler dans les entreprises, donc ce n'est pas environnemental du tout. Nous avons besoin aussi de construire des logements pour nos jeunes. S'il y a une tension sur le logement, c'est parce que de toute façon, Nantes n'est pas loin. Cela fait augmenter les prix et donc en pratique les jeunes d'ici n'ont pas les moyens de pouvoir construire, pouvoir se loger. Nous avons un devoir d'avoir suffisamment d'offres, et nous travaillons pour pouvoir accueillir nos jeunes. C'est absolument nécessaire. Ensuite nous avons aussi une évolution de notre population liée au fait que nos entreprises recrutent.

Evidemment l'objectif n'était pas de faire une profession de foi sur le sens de notre engagement. Mais en tous cas puisque vous avez voulu utiliser l'occasion du vote du rapport d'activités pour redire que vous n'étiez pas dans la majorité, effectivement nous sommes d'accord sur le sujet. »

Le conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), prend acte du rapport d'activités annuel 2022 tel qu'il est présenté, et demande à Monsieur le Président de le transmettre aux communes membres de la Communauté d'agglomération, afin de le soumettre au vote des conseils municipaux.

ECONOMIE

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20230626_02 – Inventaire des zones d'activités économiques

Eric Hervouet explique que la Loi Climat et Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, introduit plusieurs mesures pour lutter contre l'artificialisation des sols pour le biais de l'urbanisme avec un objectif : la sobriété foncière.

La loi impose donc aux collectivités de réaliser un inventaire des zones d'activités économiques qui sera par la suite versé au SCoT, avec des éléments obligatoires tels que :

- Un état parcellaire des unités foncières et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- Le taux de vacance fiscale de la zone d'activité économique.

Cet inventaire est à réaliser tous les 6 ans, il doit être engagé par délibération et réalisé dans les 2 ans maximum suivant la délibération.

Une procédure en 4 étapes :

- Délimitation des espaces à inventorier,
- Production de l'information foncière (définition des unités foncières),
- Partage de l'information sur l'occupation avec les propriétaires,
- Identification des locaux libres et vacants.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, engage la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques selon les modalités prévues par le code de l'urbanisme.

19h25 : arrivée de Fabienne MULLINGHAUSEN

Information – Bilan du parcours Ecl'Or et déploiement 2023-2024

Antoine Chéreau : « Nous allons maintenant évoquer quelque chose dont je crois nous devons être fier, le bilan du parcours Ecl'Or et son déploiement.

Cela fait suite aux priorités que j'ai eu l'occasion de rappeler en répondant à la remarque de Monsieur Haeffelin sur le rapport d'activités.

Dans le cadre de Territoires d'industrie, notamment, mais généralement de notre volonté de soutenir l'économie locale, nous sommes évidemment extrêmement proches des besoins des entreprises pour le recrutement, notamment auprès des jeunes.

Dans le même temps, au nom de l'attention que nous avons à notre jeunesse, et la volonté de pouvoir leur offrir un avenir et y compris un avenir professionnel, nous souhaitons effectivement faire en sorte que le monde de l'entreprise soit quelque chose d'un peu connu et l'occasion pour les jeunes de bien connaître l'environnement des adultes pour pouvoir se préparer à l'avenir.

Vous le savez, surtout dans notre contexte de plein-emploi, les tensions sont extrêmement importantes en matière d'emploi. Dans le cadre des réflexions que nous avons menées avec les établissements scolaires et avec le conseil régional pour sa compétence orientation du Cléop [Conseil local emploi, formation et orientation professionnelles] et en lien avec nos entreprises, nous avons été amenés à utiliser une expérimentation menée par la Communauté de Communes de Pouzauges, le dispositif Ecl'Or en travaillant à l'industrialiser, si j'ose dire, c'est-à-dire avec plus d'enfants, parce que nous avons beaucoup plus de jeunes sur l'ensemble des collèges et lycées.

Nous nous préparons à avoir un passage nouveau, qu'Éric va nous présenter, qui, après avoir touché près de 550 jeunes cette année, ce qui est énorme, nous devrions tripler le nombre de jeunes concernés avec une satisfaction et un retour extrêmement bon.

Je voudrais vraiment le remercier lui personnellement, ainsi que Sophie Robin [DGA Pôle Développement et Attractivité] et les équipes qui travaillent sur l'ensemble du soutien à l'économie et à la formation, ainsi que Marion [Paoletti, chargée d'études et projets Emploi, Formation et Orientation]. Remercier d'un travail important et dont nous n'avions d'ailleurs pas mesuré l'importance au moment où nous-mêmes les élus, nous avons pris la décision de le faire. Je le dis aussi, puisque nous avons des équipes exceptionnelles qui réussissent à faire des choses formidables sur la base de nos demandes avec un engagement personnel très fort. »

Eric Hervouet rappelle qu'Ecl'Or qui signifie Engagement collectif pour l'Orientat[i]on des jeunes » est un programme qui fait le lien entre 4 interlocuteurs : les jeunes, les enseignants, les entreprises et Terres de Montaigu.

Les enjeux sont partagés bien au-delà du territoire, car le programme s'inscrit dans le cadre des politiques régionales et nationales avec le parcours Avenir qui figure dans les parcours de l'Education Nationale. Le programme vient également renforcer le plan jeunesse et familles sur Terres de Montaigu et Territoires d'industrie avec l'action n°2, faire découvrir aux jeunes les entreprises du territoire et leurs métiers.

Eric Hervouet rappelle les enjeux du projet :

- A court terme : faciliter l'orientation des jeunes, leur permettre de choisir un secteur d'activité ou un métier qu'ils souhaitent découvrir lors du stage de 3^{ème}.
- A long terme : répondre aux besoins de recrutement des entreprises, favoriser la transmission de compétences, favoriser une dynamique autour de la jeunesse à travers l'orientation.

Concrètement Ecl'Or est un parcours en classe de 4^{ème} et 3^{ème} basé sur 8 ateliers autour de la connaissance de soi et la découverte du monde professionnel qui viennent mailler l'année scolaire de septembre à juin, avec la visite de l'entreprise marraine de la classe et des outils (cahier d'orientation et kit pédagogique).

En 2022-2023, l'expérimentation a débuté sur le parcours 4^{ème}. 5 établissements scolaires du territoire (totalité des collèges ayant une classe de 4^{ème}) se sont engagés soit 18 classes représentant 540 élèves accompagnés par 18 entreprises marraines. Le budget consacré au programme par Terres de Montaigu s'élève à 25 000 € par an auquel s'ajoute 30% d'équivalent temps plein.

Les points forts : une dynamique territoriale autour du jeune et la création du lien enseignant/entreprise. La quasi-totalité des entreprises et enseignants voient un intérêt majeur à l'action, que ce soit pour eux ainsi que pour l'ensemble des autres acteurs (jeunes, territoire, entreprise, collèges) :

- 9 entreprises sur 11 disent mieux connaître le monde de l'enseignement ;
- 10 enseignants sur 16 disent mieux connaître le monde de l'entreprise ;
- 8 entreprises sur 11 disent mieux se connaître entre elles ;
- 2/3 des répondants disent mieux connaître le territoire ;
- 4/5 à la question : est-ce que le lien avec l'entreprise vous aide dans l'accompagnement des élèves dans leur orientation ;

Autres points forts : l'entreprise marraine éveille la curiosité des jeunes et fait découvrir la diversité des métiers. Le parcours change les représentations du monde du travail, des métiers, de l'entreprise :

- 71% des jeunes estiment qu'Ec'Or a été utile dans la découverte du monde du travail ;
- Sur ce qu'ils ont le plus découvert : 1- les différents métiers, 2- savoir être et compétence, 3- les entreprises du territoire ;
- 87% des élèves ont déjà un choix de stage pour leur parcours de 3^{ème}.

Les points d'améliorations : optimiser le temps passé des acteurs (enseignants, entreprises) pour pérenniser le parcours ; renforcer le retour aux entreprises de leur animation d'atelier et de leur visite par les jeunes ; impliquer d'avantage les familles.

Pour la rentrée 2023-2024, le parcours sera généralisé à toutes les classes de 4^{ème} et l'expérimentation sera poursuivie au parcours 3^{ème}. 6 établissements scolaires seront engagés avec 30 classes de 4^{ème} et 25 classes de 3^{ème} soit 1 520 élèves et 30 entreprises.

Pour la rentrée 2024-2025, le parcours s'effectuera sur toutes les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

TOURISME

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20230626_03 – Tarifs de la taxe de séjour

Anthony Bonnet rappelle que la taxe de séjour est réglée directement par les visiteurs en séjour et collectée et reversée par les hébergeurs. Les recettes de la taxe de séjour sont perçues par les EPCI et servent à financer les actions touristiques. Une taxe additionnelle de 10% est reversée au Département.

Il informe l'assemblée qu'au vue de l'augmentation des tarifs plafond instaurée par la loi finances pour 2024, de la non-évolution des tarifs de la taxe de séjour depuis 2018, il apparait judicieux de proposer une augmentation raisonnée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Un étude comparative des prix pratiqués sur des territoires voisins ou similaires au nôtre a été commandée par le pôle touristique du Bocage Vendéen à l'agence Nouveaux Territoires. Suite à cette étude, l'agence a constaté une fourchette basse pour les tarifs des catégories 3*, 4*, 5* et palaces et conseillé d'augmenter les tarifs de ces catégories d'hébergement.

Les 6 territoires constituant le pôle touristique se sont donc mis d'accord sur une évolution des tarifs de la taxe de séjour en bureau du Syndicat du Bocage Vendéen le 3 mai 2023 dernier.

A titre d'information, 50 hébergements sont concernés par l'augmentation sur 66 (dont 3 hôtels classés 3*, 19 meublés classés 3*, 1 meublé classé 4*, 18 chambres d'hôtes au tarif 1*, pas de changement de tarif pour les campings). Les hébergeurs ont augmenté leurs tarifs de nuitées depuis 2019 en parallèle.

A titre d'exemple, pour un séjour en hébergement classé 3*, d'une semaine sur le territoire pour 2 adultes (exonération pour les -18 ans), il faudra compter 5,60 € en plus de taxe de séjour (soit 19,60 € contre 14 € en 2022).

Comme la loi l'impose, il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet 2023 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2024. Afin que les plateformes de commercialisation en ligne type Airbnb, Booking intègrent ces changements de tarifs, la délibération devra être enregistrée sur OCSITAN avant le 15 septembre 2023.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte les articles mentionnés dans la délibération précisant les modalités d'application de la taxe de séjour et approuve l'augmentation des tarifs de la taxe de séjour, suivant le tableau présenté ci-après, pour une application au 1^{er} janvier 2024.

Catégorie d'hébergement	Taxe communautaire	Taxe additionnelle départementale 10%	Taxe à percevoir
Palaces	2,73 €	0,27 €	3,00 €
Hôtels de Tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,09 €	0,21 €	2,30 €
Hôtels de Tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,73 €	0,17 €	1,90 €
Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,27 €	0,13 €	1,40 €
Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de Tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,77 €	0,08 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h.	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02 €	0,22 €

CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20230626_04 – Changement d'orientation de l'équipement communautaire Site Saint-Sauveur – Rocheservière

DEL20230626_05 – Charte d'adhésion au réseau Micro-Folie

Antoine Chéreau : « Le point que nous abordons maintenant est un sujet très important, celui d'une ambition renouvelée sur le Site Saint-Sauveur à Rocheservière.

Je voudrais remercier les réflexions collectives autour de ce site. Collective d'abord parce qu'au cœur des préoccupations lors de la fusion des deux communautés. Et parce que la question de la place de cet équipement dans la commune de Rocheservière et de son objectif a été aussi très largement discuté et travaillé avec la commune de Rocheservière en lien avec Monsieur le Maire et avec son adjointe Martine Fauchard.

Anthony va vous le dire, nous nous sommes posés la question de savoir comment faire évoluer le Site Saint-Sauveur, ouvert depuis une dizaine d'années. C'est un espace culturel installé dans un site patrimonial avec un certain nombre d'activités, une partie sur la broderie, une partie sur la production d'art contemporain avec des résidences et des passerelles pas si évidentes entre chacun des types. Surtout dans un contexte où une muséographie, aujourd'hui dans n'importe quel musée, passée dix ans voire cinq ans devient obsolète.

Evidemment lorsque nous avons quelque chose à montrer, comme nous avons aujourd'hui, avec la broderie de Nicole Renard, et si nous voulons en même temps faire un lieu d'activités de lien avec nos propres populations, en réalité, il faut que cela évolue parce que vous ne revenez pas tous les ans.

Evidemment entre le moment de la décision prise par la Communauté, avec le soutien du département de s'engager dans ce projet et le succès que cela a pu avoir, y compris en termes de restauration patrimoniale et maintenant, il y a un temps nécessaire pour partager entre nous, sur le renouvellement, sur l'augmentation de la fréquentation et le lien plus fort entre le projet et les habitants de Rocheservière, et plus au-delà de Terres de Montaigu.

La commune de Rocheservière avait elle-même une réflexion très avancée sur ce qu'on appelle la micro-folie, Anthony nous en dira un mot tout à l'heure. Vous avez pu voir qu'il s'agit d'un réseau qui se déploie sur d'autres départements. C'est une nouvelle manière justement de pouvoir aller au musée.

En croisant les choses, cela nous a permis de travailler autour de nos équipes sur un projet que nous croyons ambitieux vraiment, renouvelé et qui répondra à ces différents critères.

Je voudrais vraiment remercier tous ceux qui ont travaillé autour du projet, vraiment fort, Bernard [Dabreteau] et Martine [Fauchard] d'abord pour le volet Rocheservière et le lien avec Terres de Montaigu. Anthony et Laure [Gilbert, DGA, pôle proximité] et les équipes du site. La famille de Nicole Renard, puisque nous avons avec Bernard rencontré les ayants droits, notamment sur l'évolution du projet, cela ne peut pas se faire en opposition à la famille. Je remercie aussi Alain Leboeuf, l'évolution du site ne pouvait pas se faire sans l'accord du département, propriétaire des broderies, et nous pouvons compter sur un accompagnement important du département. »

Anthony Bonnet explique que le site, ouvert depuis 2013, a accueilli 29 578 visiteurs dont 8 368 scolaires. C'est un site ancré dans le patrimoine local, puisqu'il a permis la restauration de la chapelle et de son retable du XVII^{ème} siècle. Il accueille l'exposition des broderies de Nicole Renard, des pratiques contemporaines avec les résidences d'artistes, les expositions temporaires et des actions culturelles. Le coût actuel du site Saint-Sauveur est de 159 000 €.

Le lieu a permis en 10 ans :

- Un renforcement de l'identité artistique du territoire communautaire dans le domaine des arts visuels et reconnu institutionnellement : Festival d'artistes, associations, Lycée Léonard de Vinci, Arts sur Digue, un lieu de résidence d'artistes en Vendée structuré.
- Une préservation et une valorisation de la qualité architecturale du lieu reconnue par les visiteurs : mise en valeur du patrimoine religieux, faisant écho à une broderie monumentale religieuse.
- Un rayonnement communautaire touchant l'ensemble des élèves du territoire.

Anthony Bonnet explique qu'après 10 ans, on peut constater :

- Une adhésion limitée des habitants aux propositions artistiques de création contemporaines.
- Une fréquentation en baisse (3 451 visiteurs en 2022) malgré un coût de l'équipement important, des propositions artistiques et des périodes d'ouverture régulières.
- Des espaces consacrés aux broderies surdimensionnés dont la valorisation nécessite d'être renouvelée pour susciter à nouveau l'intérêt.

Dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire, il est donc nécessaire d'actualiser le projet culturel de l'équipement par de nouvelles orientations : faire du site Saint-Sauveur un lieu culturel vivant et approprié par la population en valorisant les richesses du lieu (qualité architecturale du bâtiment, chapelle Saint-Sauveur, retable, broderies), en s'appuyant sur des partenariats renouvelés (intégration de la médiathèque de Rocheservière, d'un outil de médiation culturelle national, la Micro-Folie et en développant des

synergies avec les actions culturelles existantes (de l'enseignement artistique lié au monde du livre (BD, roman graphique, sérigraphie, ateliers d'écriture) faisant écho au Printemps du livre et au conservatoire de musique).

4 évolutions sont envisagées pour l'équipement :

1. Sous l'impulsion de la commune de Rocheservière, une Micro-Folie est proposée pour une ouverture à l'automne 2023. La Micro-folie est dotée d'un musée numérique dans lequel sont diffusés en très haute définition les chefs-d'œuvre de nombreux musées nationaux et internationaux tels que le Louvre, le Château de Versailles et le Musée d'Orsay ; d'un espace de réalité virtuelle (casques mis à disposition du public) et une sélection de contenus culturels immersifs ; d'un espace scénique pour des petites formes de spectacle et d'un Fablab avec une imprimante 3D et une brodeuse numérique.
Ce dispositif permettra d'animer le territoire et de favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes (arts visuels, musique, danse etc.). C'est une plateforme culturelle de proximité encadrée par le parc de la Villette et soutenue par le ministère de la Culture.
La Micro-Folie Site Saint-Sauveur sera un outil au service des publics, notamment de la jeunesse, des équipements culturels et des associations de Terres de Montaigu.
2. Dans un souci de cohérence et de synergie entre les acteurs culturels locaux, il est également proposé le déménagement de la médiathèque de la commune de Rocheservière dans les locaux du Site Saint-Sauveur. Elle prendra place dans l'espace le plus vaste du bâtiment, actuellement occupé par les broderies de Nicole Renard. La mise en service est prévue pour l'automne 2023.
3. Les broderies de Nicole Renard feront l'objet d'une nouvelle valorisation. La broderie monumentale et les petits formats intégreront le musée numérique de la Micro-Folie. Les broderies seront conservées dans une réserve appropriée. Le travail de Nicole Renard sera présenté en permanence dans l'ancienne chapelle et la broderie monumentale sera présentée lors d'événements spéciaux.
4. Afin de compléter le volet éducation artistique et culturelle, et de faire du Site Saint-Sauveur un lieu ouvert aux habitants du territoire et dédié à leurs pratiques artistiques, des enseignements en arts graphiques seront proposés. Complémentaires des enseignements déjà existants sur le territoire et délivrés par des structures associatives, ces cours s'attacheront à des pratiques artistiques liées au monde du livre faisant écho au Printemps du Livre : bande dessinée, roman graphique, sérigraphie, ateliers d'écriture par exemple. La mise en œuvre est prévue au cours de l'année 2024.

Pour le projet, les aménagements intérieurs connaîtront de légers travaux notamment au niveau des liaisons informatiques pour l'intégration de la médiathèque. Quant aux aménagements extérieurs, ils consisteront principalement par la démolition de l'ancien centre de loisirs à l'entrée du site, un aménagement paysagé de la place et le déploiement de la signalétique aux abords.

Le coût global à la charge de Terres de Montaigu du nouveau Saint-Sauveur s'élève à 76 740 € pour un site avec un nouveau positionnement en cohérence avec les politiques culturelles du bloc local et les attentes culturelles de la population.

Anthony Bonnet précise que les ayants-droits de Nicole Renard ont été consultés le 27 avril 2023. Le Conseil départemental, propriétaire des broderies, a été informé des changements à venir. Le site sera fermé au public de la mi-juillet à la mi-octobre afin d'installer et tester la micro-folie notamment auprès des enseignants, des services, des élus. Parallèlement la médiathèque de Rocheservière sera installée à compter de septembre pour une inauguration de la micro-folie et de la médiathèque prévue à la mi-octobre.

Il ajoute que, dans ce cadre, la Communauté d'agglomération doit signer la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie avant toute ouverture au public. Cette charte précise les engagements de la collectivité dans l'exploitation de la Micro-Folie et permet à Terres de Montaigu de bénéficier de l'accompagnement de La Villette.

L'adhésion prévoit, pour Terres de Montaigu :

- La mise en œuvre et l'exploitation de la Micro-Folie Site Saint-Sauveur ;
- L'animation de la Micro-Folie Site Saint-Sauveur et la participation à l'animation du réseau ;
- Le respect des conditions de diffusion des œuvres en termes de qualité, de protection des données et de propriété intellectuelle ;
- Le respect de la charte graphique et de la charte de communication fournies par La Villette ;
- Le versement d'une contribution forfaitaire annuelle de 1 000 € TTC ;
- La garantie de l'accès libre à la Micro-Folie Site Saint-Sauveur et la gratuité d'accès au musée numérique.

En contrepartie, l'accompagnement de La Villette porte sur :

- L'ingénierie de projet ;
- La mise en œuvre de l'application du musée numérique et l'enrichissement de son contenu ;
- La mise en place d'une page et d'outils de communication et de médiation dédiés à la Micro-Folie Site Saint-Sauveur ;

- La formation des équipes et l'animation du réseau Micro-Folie.

Anthony Bonnet précise que l'investissement de la Micro-Folie est fourni par la commune de Rocheservière qui suite à la validation préfectorale du projet va bénéficier de subvention à hauteur de 80% des investissements. L'exploitation sera par la suite transmise à la charge de Terres de Montaigu.

Eric Hervouet s'étant absenté, n'a pas pris part au vote des deux délibérations.

(DEL20230626_04) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le changement d'orientation de l'équipement communautaire du Site Saint-Sauveur situé à Rocheservière et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

(DEL20230626_05) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie, autorise Monsieur le Président à signer ladite charte et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL20230626_06 – Adhésion au Pôle spectacle vivant en Pays de la Loire

Anthony Bonnet explique que dans le cadre des activités du service arts vivants, il est proposé au Conseil d'adhérer au pôle régional spectacle vivant à hauteur de 120 € par an.

La Région et la DRAC soutiennent la mise en place de ce pôle, qui voit le jour après les pôles professionnels sectoriels déjà existants et qui sont fédérés autour de missions de développement et de structuration de leur filière : Le Pôle (musiques actuelles) en 2007 ; la Plateforme (cinéma) en 2013 ; Mobilis (livre et lecture) en 2014 ; Pôle Arts visuels en 2015 ; Pôle Patrimoine en 2018.

Eric Hervouet s'étant absenté, n'a pas pris part au vote.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adhère au Pôle spectacle vivant en Pays de la Loire, autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

JEUNESSE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20230626_07 – Règlement des actions d'autofinancement des Espaces jeunesse

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique Jeunesse, Terre de Montaigu souhaite encourager l'engagement des jeunes. Cette ambition se traduit notamment au sein des espaces jeunesse avec la réalisation d'actions d'autofinancement portées par les jeunes et accompagnées par les animateurs jeunesse.

Ces actions peuvent avoir 2 finalités :

- Permettre aux jeunes de mener à bien des projets collectifs de loisirs (sortie onéreuse),
- Recueillir des fonds au bénéfice d'un projet solidaire pour une association ou un organisme.

Pour ce second cas, le règlement vise à définir les modalités de versement d'un don suite à des actions collectives réalisées par les jeunes :

- Le choix de l'association ou organisme se fait en début de projet, sur proposition des jeunes, en lien avec l'animateur.
- Le comité local jeunesse, composé de parents et d'élus donne son avis sur les propositions.
- Le choix de l'association ou organisme doit se faire en accord avec les orientations de la Commission Jeunesse et Sport.

Afin de faciliter le versement de ces dons, il est proposé au Conseil de fixer par décision attributive le versement de ces subventions allouées aux associations ou organismes.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte ledit règlement et autorise Monsieur le Président à fixer les modalités de versement des subventions allouées aux associations ou organismes par décision attributive.

DEL20230626_08 – Renforcement du partenariat avec la Maison des Adolescents

Antoine Chéreau « Ce point à notre ordre du jour est l'occasion de mettre en lumière une action extrêmement importante au quotidien, à la fois en termes de prévention et curative auprès de notre jeunesse et accompagnée par la Maison Départementale des Adolescents de façon gratuite pour les familles, et avec un vrai suivi efficace.

Je voudrais rappeler qu'à l'origine c'était une action portée par l'hôpital Georges Mazurelle de La Roche-sur-Yon, avec à l'époque, le département et quelques territoires Les Herbiers, Montaigu, Luçon. Nous avons évidemment cherché à travailler sur une réponse qui ne soit pas centrée sur l'hôpital psychiatrique, car cela ne représentait pas la logique de la prévention voulue, mais qui soit aussi beaucoup plus territorialisée.

Il y a un succès effectivement important. Ce sont des équipes pluridisciplinaires qui vont sur le territoire. Il y a, à la fois une vraie expérience et une vraie connaissance maintenant des besoins de notre population.

Avec Bernard et les équipes, nous avons souhaité, après acceptation de la Maison départementale, notamment post-covid avec les détresses qu'il peut y avoir pour la jeunesse après cette période difficile, renforcer son action auprès de nous.

Je voulais le dire, parce que nous avons été parmi les fondateurs de quelque chose qui marche très bien et dont nous oublions de parler parce que cela marche très bien. »

Bernard Dabreteau rappelle que la Maison Départementale des Adolescents (MDA) est un lieu d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement et de prévention pour les ados de 11 à 21 ans et leurs parents entourés par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologues, diététicienne, gynécologue, pédopsychiatre...).

Il précise que le service prévention jeunesse de Terres de Montaigu va à la rencontre des jeunes, les repère, les accueille, les écoute et les oriente vers la MDA où se fait l'évaluation et l'accompagnement à court terme. Les services du département quant à eux accompagnent sans limite de durée et protègent si besoin.

Les motifs principaux de consultation sont la santé et le mal-être (estime de soi, anxiété, déprime, idées suicidaires), la vie affective (relations familiales, amicales, amoureuses, deuil) et la scolarité (orientation, phobie scolaire, vie professionnelle).

Terres de Montaigu est membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la MDA depuis sa création et à ce titre, la collectivité lui verse une subvention de 10 000 € par an pour 2 permanences les mercredis des semaines paires, des groupes parents 3 fois par an et une participation à l'animation du réseau des professionnels de la jeunesse avec le service jeunesse de Terres de Montaigu.

En 2021, 59 jeunes ont été accueillis pour 210 entretiens. Le délai d'attente est de 3 mois. 3 réunions du réseau ont été animées par Terres de Montaigu ainsi que 2 soirées parents.

Bernard Dabreteau explique les objectifs du développement via une augmentation de la participation de Terres de Montaigu de 5 000 € supplémentaire. Ces projets, au nombre de 3, visent à renforcer la prise en charge de la santé mentale des jeunes. Les 3 actions sont les suivantes :

- Augmenter le nombre de permanence de la Maison des Adolescents à Montaigu (passer de 2 à 4 jours) ;
- Instaurer des soirées parents, coanimées avec le service jeunesse, au nombre de 6 par an ;
- Mettre en place un groupe ressource, coanimé avec le service jeunesse, pour les professionnels du territoire.

La mise en place des groupes ressource se traduit par la signature d'une charte visant à clarifier les missions du groupe et les engagements de chacun, notamment en termes de confidentialité des échanges.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la charte de fonctionnement des groupes ressource interprofessionnels de soutien aux acteurs de l'adolescence et attribue à la Maison des Adolescents une subvention supplémentaire d'un montant de 5 000 € pour le développement de ces projets.

DEL20230626_09 – Demande de subvention auprès du service départemental de la jeunesse de l'engagement et des sports (SDJES) pour un séjour apprenant.

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que dans le cadre de sa stratégie de prévention, le service jeunesse de Terres de Montaigu vise à accompagner de manière toujours plus soutenue les jeunes les plus fragiles.

Sur l'été 19 séjours sont proposés par l'ensemble des services d'animation jeunesse, ces séjours s'adressent aux jeunes âgés de 11 à 17 ans.

En complément de cette offre, le service jeunesse s'engage dans la mise en œuvre d'un séjour labellisé vacances apprenantes, pour permettre à une douzaine de jeunes, de la 6^{ème} à la 4^{ème} de partir en séjour avec un accompagnement éducatif renforcé. Ce séjour s'adresse en effet, à des jeunes qui rencontrent des difficultés au sein de leur scolarité. Afin de garantir une mixité dans le groupe ces difficultés peuvent être plurielles (décrochage, difficultés d'apprentissage, ou encore, relationnelles, confiance en soi, etc.). L'orientation de ces jeunes au sein du séjour est réalisée par les collègues du territoire et les services sociaux du département. Lors du séjour, les jeunes seront amenés à vivre des expériences sportives, culturelles qui leur permettront de se dépasser, de venir tester leurs limites et ainsi renforcer leurs compétences et leur confiance dans le groupe et en eux-mêmes. Des outils de renforcement des compétences psychosociales seront utilisés par les professionnels et permettront aux jeunes de

prendre conscience de leurs forces, qualités et compétences pour reprendre leur scolarité du bon pied. Ce séjour aura lieu du 21 au 25 août, à la base de loisirs Sport Anjou Nature dans le 49.

Pour les jeunes entrants dans les critères des vacances apprenantes, ce séjour leur sera facturé 50 € la semaine. L'Etat quant à lui finance à hauteur de 500 € par jeune ce départ en séjour.

Débat :

Damien Grasset : « L'orientation est décidée par les espaces jeunes de Terres de Montaigu, même ceux qui sont sous format associatif ? »

Bernard Dabreteau : « Oui, le repérage des jeunes n'est pas l'apanage de la régie du service jeunesse. Ce sont toutes les associations qui s'occupent de la jeunesse, et les collèges de la même façon. »

Myriam Bourasseau : « Quel est le lieu du séjour exactement ? »

Bernard Dabreteau : « Il s'agit de la base de loisirs Sport Anjou Nature. On a dû me dire où cela se situait mais j'ai dormi depuis et je confesse que je ne me souviens plus du lieu. On devrait l'avoir avant la fin du conseil et je vous le donnerai avec plaisir. »

Réponse apportée après le point Maison France Services, par **Bernard Dabreteau :** « Anjou Sport Nature est une base de loisirs située à la Jaille-Yvon (49). »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) une subvention d'un montant de 5 500 € pour un séjour apprenant.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

DEL20230626_10 – Candidature à l'ouverture d'une Maison France Services

Antoine Chéreau « Un point important maintenant avec Claude Durand, sur le projet d'ouverture d'une Maison France Services. Vous savez sans doute ce que c'est ou en tout cas vous en avez entendu parler. C'est un dispositif de l'État créé au moment des gilets jaunes avec un objectif de rapprocher les services de l'État des citoyens. Des territoires, sans service, se sont précipités pour en demander une, avec un soutien important en matière de compétence des agents, un échange avec les collectivités locales aussi qui doivent recruter pour faire des permanences et l'État lui-même.

Nous avons été, au début, très prudent dans le dispositif. D'abord parce que nous avons déjà construit Mon Espace Services avec cet objectif-là. Puis nous avons été très attentif à ce que cela ne crée pas un financement par notre collectivité, des services qui existaient par ailleurs, puisque les services de l'État sont chez nous, pour l'emploi, le trésor public.

C'est intéressant s'il y a plus de services pour nos populations, donc nous avons travaillé, y compris avec les services de l'État de façon positive sur cette question.

Dans le cadre des réflexions que nous avons déjà lancées, vous le savez, à l'occasion du schéma local d'accès au service public, porté par Cécile Barreau, nous nous sommes dit que cela pouvait être intéressant de commencer à rentrer dans une logique d'annexe. Ajouter du service qui existe déjà à Montaigu en changeant les financements cela n'a pas d'intérêt. Commencer à pouvoir apporter des services supplémentaires dans une logique de réseau, c'était intéressant. Donc l'idée de pouvoir commencer, avec Rocheservière, cette réflexion, c'est ce que va nous présenter Claude Durand. »

Claude Durand rappelle ce qu'est une Maison France Services. C'est un lieu où les citoyens peuvent accéder à certains services publics :

- 1- Information / orientation sur les droits et démarches, horaires et lieu de rendez-vous ;
- 2- Accompagnement dans la démarche en ligne ou papier, vérification de la complétude du dossier ;
- 3- Aide à la résolution de situations complexes : contact privilégié avec les opérateurs, explication de courrier.

Afin d'améliorer l'accès aux services publics des habitants de Terres de Montaigu, il est proposé aux membres du Conseil d'agglomération d'approuver le projet de développement de Mon Espace Service situé à Boufféré, dans la zone d'activité de la Bretonnière, pour offrir les services du label « Maison France Services », et d'ouvrir une antenne à Rocheservière un jour par semaine.

Dans le cadre de ce nouveau label, Mon Espace Services délivrera pour l'ensemble des questions relevant des opérateurs suivants : Pôle emploi, CAF, CARSAT, MSA, La Poste, ministères des finances publiques, de l'intérieur, de la justice et la CPAM,

- 1- Une information de premier niveau ;

- 2- Une aide à la réalisation de démarches en ligne ;
- 3- Un accompagnement pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

La création d'une Maison France Services sur le territoire de Terres de Montaigu répondra à l'objectif d'améliorer l'accessibilité à certains services publics pour les services concentrés jusqu'à présent à La Roche-sur-Yon, et améliorera par l'antenne de Rocheservière l'accès aux habitants plus éloignés géographiquement de Montaigu, en particulier à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Conformément au label, le service sera ouvert 24 heures par semaine, sur 5 jours, et sera assuré par 2 agents formés aux bouquets de services, et le concours d'un agent d'accueil de la mairie de Rocheservière. Deux sites, un principal à Mon Espace Services sur 2,5 jours sur 4 et un secondaire à Rocheservière 1 jour par semaine. Des moyens matériels sont nécessaires pour la confidentialité du lieu avec un espace accès libre et un bureau de rendez-vous et du matériel informatique mis à disposition (PC et tablette, matériel d'impression et scanner). En contrepartie, la collectivité perçoit une enveloppe annuelle de 35 000 €.

Le projet de Terres de Montaigu sera labélisé à l'issue de la réalisation d'un audit. L'obtention de la labélisation donnera lieu à la signature de la convention départementale France services.

Une ouverture est prévue pour janvier 2024 après la validation définitive du projet de service qui sera proposée au conseil d'agglomération en novembre 2023.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une Maison France Services sur Terres de Montaigu et autorise Monsieur le Président à signer la convention départementale France services.

URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230626_11 – Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

***Damien Grasset :** « Je voulais te remercier Antoine de ton petit mot d'introduction. J'ai essayé modestement, bien modestement, de te suppléer mais je suis ravi, je pense avec l'ensemble de mes collègues, que tu sois de retour. Je te souhaite et on te souhaite le meilleur. »*

Damien Grasset rappelle qu'il s'agit d'une décision de modification du PLUi qui a 4 ans et qui vit. Il rappelle que le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière fait l'objet d'une procédure de modification n°2, lancée le 9 septembre 2022. Elle vise à ouvrir à l'urbanisation, le secteur Ouest de la ZAC de La Caillonnière, actuellement classé en zone à urbaniser à long terme (2AUC) au PLUi. Cette ouverture à l'urbanisation sur 4,66 ha, permettra de construire près de 90 logements.

La demande en logements étant très forte sur la commune de Rocheservière, il est nécessaire de pouvoir offrir aux habitants actuels et aux nouveaux arrivants sur la commune, la possibilité de se loger. Entre 2008 et 2018, la commune a connu une évolution démographique stable et continue, de l'ordre de +1,7% par an. Une extrapolation de cette dynamique démographique actuelle permet d'estimer les besoins suivants pour 2032 :

- 646 habitants supplémentaires pour atteindre 4 167 habitants en 2032,
- Un besoin de 260 logements, soit 26 logements par an.

La commune maîtrise le foncier de la ZAC. Près d'une centaine de logements sur 4,66 ha pourra être produite dans la poursuite de la réalisation de la ZAC, au sein des futures tranches 6 et 7, grâce à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUC. La commune porte l'ambition de proposer une opération de logements offrant davantage de mixité sociale et générationnelle. La collectivité souhaite également proposer une offre plus variée de typologies d'habitat, par une programmation diverse allant des logements individuels aux logements intermédiaires.

L'ouverture à l'urbanisation s'inscrit en compatibilité avec les dispositions supra-communales du SCoT, du PLH et du PLUi.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques : le Préfet, les services de l'Etat, les personnes publiques associées autres que l'Etat, les personnes publiques consultées et les communes concernées, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

Par avis conforme du 12 décembre 2022, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire n'a pas soumis le projet à évaluation environnementale, acté par délibération du Conseil d'agglomération du 6 février 2023.

Les 4 avis des personnes publiques reçus n'émettent pas d'observations sur le projet de modification :

- Centre National de la Propriété Forestière du 10 janvier 2023 : absence de remarque ;

- Conseil d'agglomération du 26 juin 2023 -

- Chambre d'Agriculture de Vendée du 14 février 2022 : pas d'observation ;
- Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie du 22 février 2022 : avis favorable ;
- Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Bocage Vendéen du 22 mars 2023 : absence de remarque.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique. La commissaire enquêtrice a pu recevoir, en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 2 permanences organisées en mairie de Rocheservière. Durant cette période, 5 contributions ont été enregistrées, dont 3 sur les registres papiers, 1 courrier déposé en mains propres, 1 par courriel.

Les contributions reçues au cours de l'enquête publique n'ont pas remis en cause le projet. Les interrogations ont principalement porté sur :

- Des demandes sur l'aménagement envisagé des futures tranches le long du Clos de La Bretinière.
- L'aménagement du secteur Est de la ZAC de la Caillonnière, classé en zone à urbaniser à long terme (2AUC), qui ne fait actuellement pas l'objet d'une ouverture à l'urbanisation.

La commissaire enquêtrice a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées le 5 mai 2023, dans lequel elle émet un avis favorable sans réserve au projet de modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, telle qu'elle est annexée à la délibération ; précise que la modification n°2 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20230626_12 – Bilan de la concertation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Damien Grasset informe l'assemblée qu'a été prescrite par arrêté intercommunal du 1^{er} mars 2022, la modification n°1 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

La procédure de modification du PLUi vise à :

- Corriger des erreurs matérielles révélées depuis l'approbation du PLUi, qui ne remettent pas en cause les orientations définies dans le PADD du document d'urbanisme.
- Effectuer des modifications des différentes pièces du PLUi, notamment du règlement écrit, qui ne remettent pas en cause les orientations définies dans le PADD.

Conformément au Code de l'urbanisme et aux modalités définies lors de la prescription de la modification n°1 du PLUi, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de modification :

- Diffusion d'informations sur le site internet de Terres de Montaigu et des communes concernées par le PLUi,
- Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, à mon Espace Habitat : aucune contribution n'a été inscrite.
- Envoi de courriers au siège de Terres de Montaigu : 9 courriers ont été reçus.
- Envoi de courriels sur l'adresse mail : 4 courriels ont été reçus.

Ces moyens de concertation et d'information ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire. Après étude de l'ensemble des avis exprimés, il est mis en exergue le souhait d'un projet d'aménagement permettant de répondre davantage à la demande de logements sur le territoire. Les éléments détaillés du bilan de la concertation figurent en annexe de la délibération.

L'enquête publique qui sera réalisée à partir d'octobre 2023, permettra d'informer une nouvelle fois la population et de recueillir son avis sur le projet, avant son approbation.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la délibération et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL20230626_13 – Bilan de la concertation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu

Damien Grasset informe l'assemblée qu'a été prescrite par arrêté intercommunal du 1^{er} mars 2022, la modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

La procédure de modification du PLUi vise à :

- Corriger des erreurs matérielles révélées depuis l'approbation du PLUi, qui ne remettent pas en cause les orientations définies dans le PADD du document d'urbanisme.
- Effectuer des modifications des différentes pièces du PLUi, notamment du règlement écrit, qui ne remettent pas en cause les orientations définies dans le PADD.

Conformément au Code de l'urbanisme et aux modalités définies lors de la prescription de la modification n°2 du PLUi, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de modification :

- Diffusion d'informations sur le site internet de Terres de Montaigne et des communes concernées par le PLUi,
- Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, à Mon Espace Habitat : aucune contribution n'a été inscrite.
- Envoi de courriers au siège de Terres de Montaigne : 13 courriers ont été reçus.
- Envoi de courriels sur l'adresse mail : 8 courriels ont été reçus.

Ces moyens de concertation et d'information ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire. Après étude de l'ensemble des avis exprimés, il est mis en exergue le souhait d'un projet d'aménagement permettant de répondre davantage à la demande de logements sur le territoire. Les éléments détaillés du bilan de la concertation figurent en annexe de la délibération.

L'enquête publique qui sera réalisée à partir d'octobre 2023, permettra d'informer une nouvelle fois la population et de recueillir son avis sur le projet, avant son approbation.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la délibération et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230626_14 – Evolution du règlement de l'aide Eco PASS

Damien Grasset rappelle à l'assemblée que l'adhésion au dispositif Eco PASS, porté par le Conseil Départemental, a été adopté par le conseil le 16 novembre 2020.

Il précise que l'aide Eco PASS vise à soutenir l'accession à la propriété des primo-accédants dans les logements anciens, en subventionnant les travaux d'économie d'énergie. L'aide attribuée par le Conseil Départemental à hauteur de 1 500 € est conditionnée au versement par la Communauté d'agglomération du lieu d'implantation, d'une prime au moins équivalente.

Les évolutions du programme Eco PASS sont de supprimer la condition d'ancienneté du bâti et atteindre l'étiquette D après travaux pour les logements collectifs.

Pour bénéficier de l'aide Eco PASS, il est donc nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- Être primo-accédant et répondre aux plafonds de revenus du prêt à taux zéro (PTZ) ;
- Acquérir et rénover un bâtiment ou un logement, avec ou sans extension, en vue de l'occuper à titre de résidence principale ;
- Atteindre après travaux, pour les logements individuels : un gain énergétique de 25% pour les bâtiments ou logements ayant initialement une étiquette énergétique inférieure ou égale à D ; un gain énergétique de 40% pour les bâtiments ou logement ayant initialement une étiquette énergétique de E à « sans étiquette ».
- Atteindre à minima l'étiquette D pour les logements locatifs ;
- Les travaux concourant au gain énergétique nécessaire doivent être réalisés par des professionnels ;
- Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles ;
- Les SCI ne sont pas éligibles.

Il informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération poursuit son association avec le Conseil Départemental pour l'aide Eco PASS, en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1 500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3 000 €.

33 000 € de subvention ont été versés depuis 2 ans soit 22 foyers accompagnés.

Concernant l'instruction des demandes, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE), association conventionnée par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, reçoit les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

Daniel Rousseau s'étant absenté, n'a pas pris part au vote

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, accepte le règlement de l'aide Eco PASS et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

DECHETS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20230626_15 – Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle de service avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour la plateforme de compostage collectif

Damien Grasset informe l'assemblée que la convention qui expose les conditions de partenariat entre Terres de Montaigu et la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine pour l'exploitation d'une plateforme de compostage doit être renouvelée.

En effet Terres de Montaigu participe historiquement au fonctionnement d'une plateforme de compostage en finançant partiellement la mise à disposition d'un agent communal et en assurant, via la contribution à Trivalis, une prise en charge partielle des coûts liés aux prestations de traitement.

La convention arrive à échéance le 30 juin 2023, il est proposé de renouveler cette convention pour 1 an renouvelable par tacite reconduction selon les conditions exposées dans le projet de convention. La mise à disposition d'un agent communal est facturée au réel à l'issue de chaque année.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, renouvelle la convention pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction selon les conditions exposées dans le projet joint à la délibération et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20230626_16 – Convention avec le département de la Vendée relative à la plantation d'arbres

Florent Limouzin informe l'assemblée que dans le cadre de son plan Vendée Biodiversité et Climat, le Département de la Vendée met en place l'action « Planter 600 000 arbres » en collaboration avec les communes et les EPCI.

Dans le cadre de l'action 28 du plan climat Terres d'enAIRgie, végétaliser pour favoriser le stockage du carbone, la Communauté d'agglomération pourrait profiter de cet appel à projet pour planter environ 1 500 arbres sur trois zones de Terres de Montaigu :

- Zone 1 : ZA la Marionnière, au bord de la Maine sur 4 900 m² soit 1 100 arbres ;
- Zone 2 : Quartier de la gare aux abords du boulevard des écrivains sur 500 m² soit 154 arbres ;
- Zone 3 : Quartier de la gare le bosquet le long de la voie SNCF (plantations initialement prévues dans le marché d'aménagement du boulevard) sur 840 m² soit 190 arbres.

L'intervention du Département porte sur la réalisation des plantations, leur entretien pendant au plus deux ans à compter de leur réalisation et le transfert de leur propriété à la collectivité. Cette intervention revêt le caractère d'une subvention en nature. Les plantations d'arbres et leur entretien seront pris en charge directement par le Département. Les dépenses concerneront :

- L'accompagnement technique du projet par le technicien du Département ;
- L'achat des végétaux et des matériaux relatifs à la plantation (paillage biodégradable, protection anti-gibier biodégradable et tuteurage) ;
- Les travaux de préparation du terrain et travaux de plantation ;
- La préparation ou la fourniture de paillage biodégradable ;
- La pose du paillage biodégradable, des protections biodégradables et du tuteurage ;
- L'entretien pendant les deux premières années ;
- La remise de conseils pour la gestion des plantations.

Le bénéficiaire s'engage à conserver et conduire les plantations réalisées pendant un délai de 20 ans. L'entretien de la plantation devra se faire sans aucun traitement phytosanitaire. Les espaces enherbés entre les alignements d'arbres et de haies seront broyés et non traités chimiquement.

Débat :

Sophie Arzul : « Bonsoir à tous. Lors de la dernière commission environnement, vous nous avez annoncé la plantation de 100 arbres en 2023 sur notre territoire. Combien d'arbres ont été abattus et de mètres de haie arrachés depuis le début du mandat ? Vous nous proposez trois projets qui n'ont pas été présentés lors de la dernière

commission environnement, commission du 15 juin dont nous n'avons toujours pas reçu le PV. Quels critères ont été retenus pour le choix de ces trois projets ?

Dans la convention, il apparaît que le projet d'aménagement ne concerne pas les projets d'aménagement paysager et de loisirs. Pouvez-vous nous éclairer sur ce que vous appelez les aménagements paysagers ?

Le site de la Chausselière n'est donc pas éligible puisqu'il fait partie des zones de loisirs. Un maire délégué m'a informé que la plantation d'arbres pour le site de la Chausselière n'aurait lieu qu'en fin de mandat, soit 2026.

Par ailleurs, quel projet pour les haies avez-vous envisagé d'ici la fin de l'année ?

Vous avez géré avec succès la crise du COVID en ayant recours à tous les interlocuteurs qui pouvaient nous aider. Nous sommes à nouveau en situation de crise urgente climatique. Donc, mettons tout en œuvre pour accélérer la conservation de notre patrimoine forestier et la plantation massive et rapide en sollicitant en urgence, tous nos interlocuteurs, que ce soit l'Europe, l'Etat, la Région, les organismes publics, associations, agriculteurs et bénévoles. D'autres l'ont fait avec succès. Merci. »

Antoine Chéreau : « Je ne sais pas ce que Monsieur Limouzin voudra dire. Moi je voudrais à nouveau dire, ce que je disais tout à l'heure, essayer de ne pas être contradictoire.

Nous nous avons un projet, le PCAET Terres d'énAIRgie, dont le principe est d'emmener tous les acteurs à aller dans le sens de nos actions. D'ailleurs nous avons eu ce débat pour savoir s'il était assez ambitieux ou pas. Quand il est très ambitieux, on nous dit, les acteurs ne suivront pas, et quand il n'est pas assez ambitieux, on nous dit vous auriez dû emmener les acteurs plus loin. Mais ça ne veut pas dire que la communauté est l'acteur systématique de tout. En matière d'aménagement de l'espace et de propriété foncière, notamment, la communauté est un propriétaire faible par rapport aux communes, y compris les propriétaires privés, et les agriculteurs. Nous nous sommes en train de répondre. Effectivement il y a une urgence. Là il existe un très beau programme qui nous permet de l'intégrer. Trouvons ce qui peut rentrer dans ce programme, puisqu'il y a des financements possibles. Allons-y, fonçons et remercions le département de nous permettre de le faire. Ce n'est pas la réponse générale et totale. C'est une réponse que nous vous proposons aujourd'hui dans le cadre d'une ambition que nous avons fixée et qui elle, évidemment, est très ambitieuse en matière de promotion d'arbres. Donc l'ensemble des communes, les agriculteurs pourront proposer un certain nombre d'autres sujets, et nous les y encourageons, voire ils le font déjà et en matière de prévention des haies, c'est pareil depuis très, très longtemps.

Avoir une logique qui d'abord est uniquement comptable, en disant vous avez supprimé ça, combien avez-vous rajouté, alors que de se dire, là on a une opportunité formidable d'y aller, on n'y va, et bien, vous trouvez le moyen de ne pas être d'accord. Enfin on va voir ce que vous allez voter mais en tout cas à revenir dessus je suis toujours un peu étonné.

Je comprends bien l'intérêt de s'opposer sur les principes quand ça va dans le sens que vous voulez. Mais à un moment donné, chercher la petite bête alors qu'il y a un truc qui va dans le bon sens c'est franchement incompréhensible.

Et je vous redis quelque chose de tout simple c'est que la Communauté d'agglomération n'est pas propriétaire de beaucoup de terrains. Donc nous regardons les délaissés dont la communauté est propriétaire, et il n'y en a pas beaucoup. »

Florent Limouzin : « Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire, si ce n'est que moi j'aurais aimé aussi, que vous vous réjouissiez de ces plantations de 1 500 arbres sur les quelques petites parcelles que nous avons à disposition et qui rentraient dans le dispositif du conseil départemental.

Manifestement, encore une fois, ce n'est pas assez. En tous les cas, ces projets, il y en aura d'autres et je renvoie aussi aux communes sur les différents projets.

Ne confondez pas aussi les différentes commissions entre Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée. Je peux comprendre que parfois cela peut-être la confusion.

En tous les cas, nous faisons pleinement confiance aux spécialistes du département et au cabinet qui les entourent pour choisir avec nos services les bonnes espèces d'arbres qui conviendront à chaque parcelle. Evidemment je ne peux vous dire ce soir, ce qui va être planté parce que cela dépend du sol, de l'emplacement. Nous avons des emplacements en bordure de rivière, de voie, de bois, et donc nous verrons au fur et à mesure.

Quant à la présentation en commission, nous n'avons pas présenté en détail les sujets à cette commission là, mais nous avons déjà évoqué un certain nombre de mesures de plantation d'arbres dans le cadre de cet appel à projets du département. En tous les cas, je note que ce n'est pas assez, encore une fois. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à cet appel à projet, pour permettre la plantation d'un boisement sur les parcelles cadastrées 224J0089 ; 224J0092 ; 224OH2005 ; autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL20230626_17 – Convention de mise à disposition temporaire du parking à étages en vue de la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture

DEL20230626_18 – Convention de transfert de gestion du parking de la Plaine des Sports de La Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

DEL20230626_19 – Convention de mise à disposition temporaire du parking de la Plaine des Sports de la Boissière de Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

Florent Limouzin explique que les trois décisions suivantes sont la mise en œuvre juridique des décisions prises dans le cadre de l'action 17 du plan climat Terres d'enAIRgie : produire de l'énergie sur le territoire.

La première, dans le cadre de la réalisation du parking à étages sur le parvis Nord de la Gare à Montaigu-Vendée. Il a été envisagé en concertation avec la société Terres de Montaigu Energie d'installer des panneaux photovoltaïques de production d'électricité. Pour permettre la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières sur le parking à étages, il convient de mettre à disposition de la société Terres de Montaigu Energie les installations situées rue du Docteur Fayau.

Terres de Montaigu Energie pourra utiliser le parking à étages pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation en y installant une ombrière photovoltaïque destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation. 1 350 m² de panneaux solaires seront installés pour une énergie produite de 280 MWh par an soit l'équivalent de la consommation de 125 habitants. Cette convention serait conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de l'ombrière photovoltaïque moyennant une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation du parking fixée à 218,00 € majorée de la TVA au taux en vigueur.

Les deux décisions qui suivent concernent la commune de La Boissière-de-Montaigu qui souhaite transférer la gestion du parking de la Plaine des Sports au profit de Terres de Montaigu, afin que des ombrières photovoltaïques puissent être installées. Florent Limouzin précise que la commune de La Boissière-de-Montaigu doit mettre à disposition de Terres de Montaigu, le parking lui appartenant. Il est précisé que la mise à disposition et le transfert de gestion porte uniquement sur la surface utilisée pour l'implantation des ombrières photovoltaïques et leurs équipements soit une surface totale occupée estimée à 1 805 m² où 5 ombrières photovoltaïques seront installées produisant 400 MWh par an soit l'équivalent de la consommation de 180 habitants. Cette convention de mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée. La convention donnera lieu à une indemnité annuelle d'un montant de 240,00 € HT majorée de la TVA au taux en vigueur au profit de la commune de La Boissière-de-Montaigu.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, Terres de Montaigu doit mettre à disposition de la société Terres de Montaigu Energie les installations situées à La Boissière-de-Montaigu. Cette convention serait conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de l'ombrière photovoltaïque moyennant une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation du parking fixée à deux-240,00 € majorée de la TVA au taux en vigueur.

(DEL20230626_17) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de mise à disposition temporaire du parking silo sur la commune de Montaigu-Vendée en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières et autorise Monsieur le Président à la signer.

(DEL20230626_18) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de transfert de gestion du parking de la plaine de sport situé sur la commune de La Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières et autorise Monsieur le Président à la signer.

(DEL20230626_19) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de mise à disposition temporaire du parking de la plaine des sports sur la commune de La Boissière-de-Montaigu en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières et autorise Monsieur le Président à la signer.

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20230626_20 – Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Grand Lieu Estuaire

Florent Limouzin explique que Terres de Montaigu est située sur 2 bassins versants hydrographiques. Elle a délégué la compétence GEMAPI aux deux syndicats de bassin versant que sont l'EPTB Sèvre Nantaise à l'est et le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu (SBVGL) à l'ouest.

Les statuts du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu vont évoluer à compter de la mi-2023. Ces changements portent notamment sur :

- L'extension du périmètre d'intervention jusqu'à l'exutoire du bassin versant qu'est la Loire,
- La dénomination du Syndicat qui deviendra le Syndicat Grand Lieu Estuaire,
- Les compétences autour de la GEMAPI, l'animation du SAGE et la gestion hydraulique d'ouvrages,

- La gouvernance avec l'intégration de nouveaux EPCI et une évolution de la représentation et des clés de répartition de la contribution.

Il informe l'assemblée que le 7 mars 2023, le Comité syndical du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire (SAH), a voté la dissolution du SAH à la date du 30 juin 2023.

Considérant la dissolution du SAH, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu réuni le 8 mars 2023, a voté l'évolution de ses statuts afin notamment de permettre aux établissements publics de coopération intercommunale, membres du SAH de transférer au Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu les compétences qui étaient exercées par le syndicat dissous, et d'étendre son périmètre à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et à la Communauté de Communes Sud Estuaire par adhésion.

Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale, il est proposé au conseil d'agglomération de faire évoluer les statuts du SBVGL, qui deviendrait le Syndicat Grand Lieu Estuaire.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de Grand Lieu devenant le SYNDICAT GRAND LIEU ESTUAIRE (SGLE) à compter du 1^{er} juillet 2023 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

DEL20230626_21 – Désignation des représentants au Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE)

Pour faire suite à l'adoption des nouveaux statuts du Syndicat Grand Lieu Estuaire, il convient de désigner les 4 délégués titulaires et les 4 délégués suppléants qui seront amenés à représenter Terres de Montaigu au sein du comité syndical.

Pour le bon déroulement du scrutin, il est procédé à la désignation de deux assesseurs. Le Conseil d'agglomération désigne Mesdames Laëticia Pavageau et Myriam Bourasseau.

Sont candidats aux délégués titulaires : BRETON Francis, DABRETEAU Bernard, DENIS Bernard, BOSSIS Lionel
Sont candidats aux délégués suppléants : GRASSET Damien, LIMOUZIN Florent, BOISTEAU-PAYEN Anne, CORMERAIS Hubert

Il est procédé à l'élection par bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) 45
- Nombre de bulletins blancs..... 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - (c + d)] 42
- Majorité absolue..... 23

Le conseil d'agglomération élit en tant que représentants de Terres de Montaigu, au sein du Comité du Syndicat Grand Lieu Estuaire, par 42 voix sur 45 votants :

- Titulaires : BRETON Francis, DABRETEAU Bernard, DENIS Bernard, BOSSIS Lionel
- Suppléants : GRASSET Damien, LIMOUZIN Florent, BOISTEAU-PAYEN Anne, CORMERAIS Hubert

TRANSPORT SCOLAIRE

DEL20230626_22 – Convention de délégation partielle relative à l'organisation de proximité du transport scolaire avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de second rang (AO2)

Madame Myriam BOURASSEAU quitte la salle, ne prenant pas part au vote, du fait de sa fonction de Directrice de la fédération Familles Rurales de la Vendée.

Anne Boisteau-Payen informe l'assemblée qu'à la rentrée de septembre 2023, trois Autorités Organisatrices de Second Rang (AO2) assureront des missions de gestion de proximité du transport scolaire en délégation de compétence de Terres de Montaigu :

- L'AIFR (Association Intercommunale Familles Rurales) sur les communes de L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine).
- Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu sur la commune de Montaigu-Vendée (communes déléguées de Saint-Georges-de-Montaigu et de Saint-Hilaire-de-Loulay).
- Familles Rurales Bords de Sèvre sur les communes de La Bruffière et Treize-Septiers.

Cette délégation de compétence proposée pour l'année scolaire 2023/2024 s'appuie sur les modalités préexistantes dans les conventions de délégation avec la Région Pays de la Loire jusqu'en décembre 2022 et avec Terres de Montaigu depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les principales missions déléguées aux AO2 sont des missions quotidiennes de coordination du transport scolaire en lien avec les familles, les transporteurs et les communes :

- Information des familles ;
- Relations techniques avec les transporteurs et proposition d'ajustement des services ;
- Instruction des demandes de points d'arrêts ;
- Accompagnement sur les services primaires ;
- Gestion des incivilités et des aléas d'exploitation ;
- Contrôle des services.

La convention définit les modalités administratives, techniques et financières de la délégation.

Débat :

Jean-Martial Haeffelin : « Monsieur le Président vous avez fait le choix de déléguer une partie de l'organisation des transports scolaires à des associations.

Le fonctionnement d'une commune à une autre de notre territoire sera donc différent avec pour certaines, une gestion simplifiée en direct par la Communauté d'agglomération et pour d'autres, un système à double interlocuteur avec trois associations différentes. Pourquoi cette différence ? La prise de compétence transport ne serait-elle pas l'opportunité de mettre en place un fonctionnement similaire au bénéfice des habitants ? Ce point est d'autant plus gênant que dans la convention proposée, c'est à l'AO2 de fixer librement sans aucune contrainte les frais de financement de l'accompagnateur.

Il ne nous semble pas imaginable que notre collectivité ne fixe pas de tarif unique pour l'ensemble du territoire pour cette prestation, au risque de voir des inégalités fortes apparaître d'une commune à une autre pour un service identique, et alors que l'abonnement connaît déjà une augmentation significative de plus 40 € cette année, par enfant. Un encadrement de ces frais est indispensable pour éviter toute dérive.

Pouvez-vous Monsieur le Président nous donner le surcoût engendré par ces frais d'accompagnateur selon l'AO2 retenu ? Qu'en est-il pour les communes gérées directement par Terres de Montaigu ?

Enfin, la présence de cet accompagnateur est-elle laissée au libre arbitre de l'AO2 ? En effet, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de critères fixant la présence ou non d'accompagnateur dans le projet de convention. Dans les communes gérées par Terres de Montaigu, un accompagnateur est-il prévu ? Y a-t-il une tarification associée ? Merci. »

Antoine Chéreau : « D'abord, je vous invite à ce que votre représentant vienne aux commissions, cela éviterait que ces questions soient posées, qui sont évidemment très nombreuses. Anne Boisteau-Payen et les équipes seraient heureux d'entendre des contributions et d'avoir les informations nécessaires. Donc je ne vais pas répondre à tout, je renvoie aux travaux de la commission pour l'essentiel des questions que vous avez posées. Mais je voudrais indiquer quelques éléments.

D'abord nous avons fait le choix pour des raisons de sécurité, pour la mise en œuvre du projet, de ne pas modifier les organisations, en tout cas le moins possible, pour la rentrée scolaire qui vient, notamment dans la répartition entre régie directe, là où il y avait la Région ou les communes et là où il y avait les AO2. Je le dis parce que c'est important, la priorité donnée avec l'équipe, est de faire en sorte que ce soit le plus opérationnel possible. Car contrairement à ce que vous laissez sous-entendre les AO2 existent déjà, ce n'est pas quelque chose que nous créons. Il y a effectivement dans l'organisation d'aujourd'hui, une partie déjà concédée aux AO2 et une partie qui était gérée par la Région. Aujourd'hui, nous reprenons les activités de la Région, et nous laissons les activités aux AO2 elles-mêmes organisées.

Anne a travaillé précisément avec l'ensemble des communes et des adjoints concernés, pour regarder dans le détail ce qui était effectivement de l'ordre de la valeur ajoutée, ici ou là, des services pouvant être apportés.

Il y a effectivement des histoires différentes et qui m'amène à vous dire, qu'il n'y a pas de tarif différent s'il n'y a pas de services différents. Il y a effectivement des services apportés par des AO2, parce qu'historiquement c'était comme cela, en termes d'accompagnement ou autres, pour des tarifs entre 15 et 80 € sur le territoire, c'est l'histoire, cela correspond à des services différents, avec des AO2 différents.

Ça pose certaines questions, un travail est engagé, parce qu'aujourd'hui des AO2 ne suivent pas exactement le contour des communes, notamment avec les effets de la création des communes nouvelles.

Nous avons choisi pour des raisons de sécurité, mais aussi pour des raisons de confiance dans les offres de proximité, quand il y a une offre associative locale de pouvoir la respecter car elle apporte une valeur ajoutée qui est réelle. C'est de l'association, il y a du bénévolat aussi derrière. Il n'y en a pas partout, nous ne pourrions pas inventer une association sur le territoire tout entier, ce sont des histoires différentes, ce serait de la gestion de fait de le faire. Alors évidemment, nous aurons à regarder une forme d'unicité du service. Mais nous n'avons pas d'obligation à le faire tout de suite. Nous avons une vraie problématique par commune, c'est un sujet que nous avons à traiter et largement débattu. Évidemment, tout cela n'est pas figé. Mais je réaffirme qu'une offre associative, dès lors qu'elle le souhaite, et qu'elle veut apporter un service, est quelque chose que nous respectons absolument, au nom de cette proximité qui, par ailleurs, dans d'autres instances, vous nous reprochez de vouloir abandonner. »

Anne Boisteau-Payen : « Pour compléter Antoine, en commission, et même ici, nous avons déjà partagé la stratégie et son évolution. Toutes ces questions sont effectivement débattues et pleinement débattues en commission. J'invite votre collègue à venir participer à nos commissions.

Juste pour finir sur une note positive, à ce jour, nous avons quand même un peu plus de 3 300 inscrits au service transports scolaire. Ce qui est quand même très, très bien par rapport à ce qui se faisait avant.

À noter que nos services encore une fois, répondent vraiment très rapidement aux demandes des parents. Et ça marche plutôt bien, même très bien. »

Antoine Chéreau : « Moi aussi je m'en réjouis, bravo. »

Le conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), approuve la convention de délégation de compétence en matière de gestion de proximité du transport scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 et autorise Monsieur le Président à la signer.

INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier

DEL20230626_23 – Avenant n°2 au marché de fourniture, livraison, installation, aménagement, location, démontage et enlèvement en fin de prestations de bâtiments modulaires neufs et existants à usage de bureaux sur la commune de Montaigu-Vendée, pendant une période de travaux

Claude Durand rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel d'agglomération sont en cours d'exécution. L'opération regroupe un projet d'extension neuf, de démolition et rénovation partielle des bâtiments existants, réalisée en une phase.

Afin de faciliter la réalisation des travaux, de limiter leur durée et les nuisances pour les agents, élus et le public, il était nécessaire de libérer l'intégralité des locaux des bâtiments existants.

Par conséquent, Terres de Montaigu a décidé l'installation, la location d'un bâtiment modulaire neuf (bâtiment A) et la dépose-repose de bâtiments modulaires existants (bâtiments B, C et D) pour accueillir une partie de son personnel, élus et public. Les opérations de déménagement et mise à disposition des bâtiments modulaires ont été réalisées en début d'année 2023. La fin de location estimative des bâtiments modulaires est prévue au premier semestre 2025 (26 mois de location). La société COUGNAUD a été retenue par la Commission d'appel d'offres avec un document financier (DPGF) d'un montant de 559 930,40 € HT.

Une modification portant sur le bâtiment D doit être formalisée par la conclusion d'un avenant n°2 avec la société titulaire du marché. En effet, le remplacement du plancher et revêtement de sol initialement prévu n'a pas eu besoin d'être réalisé. Le présent avenant n°2, d'un montant de - 5 912,45 € HT, a pour effet de ramener le montant du marché à 564 676,51 € HT.

Le cumul des avenants présentés à ce jour représente une plus-value de + 4 746,11 € HT, soit environ + 0,85 % par rapport au montant initial du marché.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions du projet d'avenant n°2 présenté, autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant n°2 à la société titulaire du marché et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

Antoine Chéreau : « Avant de passer la parole à Daniel Rousseau, et en l'ayant évoqué avec les uns les autres, et dès ce matin avec Damien [Grasset] et Anne [Boisteau-Payen], je voudrais ici faire un point sur la prise de décision qui participe à une réponse utile en matière de ressources humaines mutualisées et donc aussi pour le CIAS.

Un sujet qui a été très sensible sur la question des ressources humaines dans nos EHPAD et en particulier dans l'EHPAD de L'Herbergement.

Sans refaire évidemment toute l'histoire, je voudrais quand même vous partager un certain nombre de sujets, y compris vous dire de quoi parle-t-on lorsque nous avons connu ces difficultés importantes.

D'abord vous le savez, la question de l'attractivité des métiers en matière d'EHPAD est vraiment une difficulté importante, portée par beaucoup d'acteurs et nous-mêmes aussi, j'y reviendrai tout à l'heure, mais avec une réflexion déjà ancienne sur la qualité de vie au travail de nos agents. Cela en fait partie, avec déjà, ceux de l'ancien mandat s'en rappellent peut-être, des décisions que nous avons pu prendre pour donner des indemnités supplémentaires aux agents dans les EHPAD.

Une difficulté générale de la gestion, en plus de l'attractivité, les outils ne sont pas très nombreux puisque les budgets sont complètement encadrés par les tutelles. Les prix de journée eux-mêmes des résidents sont encadrés par le conseil départemental qui veille à une qualité de prix de journée, mais qui évidemment ne donne pas de marche de manœuvre. Durant la période du début de COVID, nous avons senti une lassitude. La Communauté de Communes avait versé une subvention au CIAS pour pouvoir apporter une aide spécifique et participer à éviter le découragement des équipes dans les EHPAD pour ce travail très difficile et qu'il l'avait rendu très fort.

La situation, quels que soit les efforts que nous pouvons faire, ne s'améliore pas.

Au mois de mai, les équipes m'ont alerté, ont alerté Cécilia [Grenet, Vice-présidente du CIAS] du fait qu'il y avait globalement 10% d'agents en moins. Ce n'est pas forcément qu'ils sont partis. Nous avons du monde, nous avons un certain nombre de lits, 300 personnes. Il y a le mouvement naturel de ceux qui partent. Donc c'est surtout 10% que nous n'avons pas su recruter plutôt que les 10% qui partent. 10%, cela représente 30 agents absents en ce moment. Avec une particularité, pour la maison de retraite de Martial Caillaud à L'Herbergement, nous n'étions pas à 10% mais à 20%. Or 10% d'absence donc 30 au total, c'est évidemment épuisant pour tout le monde. Cela signifie qu'il y a de l'auto-remplacement et que les équipes en place doivent donner un coup de main. 20% en revanche, c'est une tension énorme et 20% en période estivale, c'est évidemment une crise majeure. Des agents sont partis en vacances, et il faut qu'ils puissent avoir des vacances, parce que si nous ne leur donnons pas, ils ne reviendront pas en septembre et nous aurons un problème qui sera très élevé. Cette crise majeure est celle que nous avons connu et que nous avons essayé de préparer.

J'ajoute que dans ce cadre-là, y compris parce que la propre directrice du site était en arrêt depuis longtemps, nous rencontrons une difficulté particulière sur cette EHPAD Martial Caillaud. Devant ce mur d'absence, nous avons dans un premier temps et j'ai, dans un premier temps, été amené à proposer aux tutelles, le Département et l'ARS, le scénario le plus plausible mais aussi le plus sûr, de réduire la capacité de l'établissement pour tenir compte du nombre d'agents disponibles.

Vous l'avez vu, cela a créé une émotion extrêmement vive, relayée d'ailleurs par la presse. Moi je comprends extrêmement bien cette émotion puisque nos EHPAD sont d'abord des lieux de vie de nos anciens, avant d'être des outils de prise en charge. Nous avons touché évidemment à la vie de nos anciens, directement. Cela a été, je crois, brutalement accueilli, mais sans doute brutalement annoncé aussi. Je pense que nous avons à apprendre aussi de cette période-là, dans cette difficulté, et je le dis pour moi en premier.

Cette émotion, nous a amené à retravailler notamment avec les tutelles, les 30 mai et 5 juin, le Département, et aussi l'Agence Régionale de Santé, pour essayer de trouver un scénario alternatif dont le principe est d'aller recruter temporairement des saisonniers moins qualifiés que ce que nous cherchons habituellement, il ne faut pas avoir peur de dire la réalité, mais qui permet de ne pas réduire la capacité telle qu'elle est aujourd'hui.

Ce scénario fait aussi appel à des bénévoles dont je remercie déjà la mobilisation, nous avons plus d'une vingtaine déjà mobilisés, pour pouvoir apporter et donc soulager une partie de l'activité pour les personnels aujourd'hui dans l'établissement, sur des métiers tel que le portage de repas à domicile. Il y a une forme de bénévolat pendant la période d'été, de soutien qui est important. Les équipes ont travaillé dessus autour de Cécilia que je veux vraiment remercier extrêmement fort, mais je continuerai et je le ferai tout à l'heure, et de Jean de Labarthe et de l'équipe. Un plan qui a finalement, je crois soulager tout le monde, les résidents les premiers, et pour lequel nous attendons dans les jours qui viennent le retour des deux tutelles pour savoir si les questions sont approuvées, puisque c'est un plan avec moins de personnel et donc objectivement une question très pratique qui se pose.

Avant d'avoir le retour sur le plan, nous avons pris dans l'urgence des décisions déjà opérationnelles, notamment le recrutement d'un directeur de transition, car nous n'avons pas de directeur sur place. Il est déjà arrivé, il a une mission d'organisation de la vie de l'établissement pour cet été, mais pas seulement. Nous profitons aussi de sa présence pour pouvoir avoir un dialogue sur les possibilités de sortir à long terme de ces difficultés qui sont là.

Ce point est important. Je voudrais maintenant faire le point sur les conséquences de cela.

D'abord, nous avons à apprendre des erreurs de méthode. Je peux le dire, la manière dont les résidents eux-mêmes et pas seulement leurs familles, ont été informés et donc les ont affolés, n'a pas facilité la sérénité du dialogue nécessaire pour sortir d'une crise que nous n'effacerons pas d'une baguette magique et qui est là profondément. Mais je vous le dis dans le même temps, on l'évoquait avec Anne et Damien ce matin, et avec Cécilia il y a quelques jours, il faut regarder les choses en face aussi. On a une volonté très forte de sortir de la crise mais il faut évidemment la regarder telle qu'elle est.

Je remercie vraiment tous ceux qui à la fois ont été à la manœuvre, et en même temps ont trouvé des solutions de sortie de crise, avec les élus du département présents. Mais je remercie à nouveau Cécilia vraiment très fort. Mais aussi Anne, Damien, Lionel [Bossis, membre du Conseil d'administration du CIAS], Anne-Marie [Jousseau, membre du Conseil d'administration du CIAS] qui ont travaillé aussi à faire le lien et vous dire, et nous dire que ce lien des élus, de la population et des services, dans les moments de crise, est vraiment nécessaire et qu'il faudra bien sûr le continuer.

Mais je ne voudrais pas que l'on reste sur cette satisfaction d'une sortie rassurante pour tout le monde. Il reste une réalité compliquée à gérer, qu'il l'est d'ailleurs aussi en perspective de nos bassins en plein-emploi. C'est une question importante, comment faire en sorte que dans les territoires de plein-emploi, les métiers du service soient aussi attractifs que les métiers de production ? C'est une question qui est devant nous, tous, tutelles, département et ARS bien sûr au premier chef, parce que justement les métiers du soin dans les maisons de retraite, ce sont des métiers qualifiés. Peut-être que nous-mêmes tous les décideurs publics, nous avons à les considérer. Alors évidemment pour une infirmière c'est une évidence, pour une aide-soignante aussi, pour des agents de service, sans doute moins. Mais la réalité de la prise en charge du grand âge, c'est que ce sont des qualifications, un travail et pas

seulement un dévouement. Le dévouement est là mais ce sont aussi des compétences qui sont extrêmement importantes.

Je me réjouis beaucoup d'avoir des bénévoles, et probablement des jeunes qui vont venir nous donner un coup de main. Mais il ne faut pas se leurrer sur le fait que la prise en charge des personnes que nous avons de plus en plus désorientées et dépendantes dans nos EHPAD, c'est de la bonne volonté du soin et de l'accompagnement personnel certainement, mais ce sont aussi des compétences. Le travail sur les compétences et l'attractivité du métier en tant que tel, est vraiment nécessaire et nous ne pourrions pas, même si je m'en réjouis beaucoup, nous contenter dans la durée, de plan de sauvegarde comme celui-là, même si je me réjouis que nous y arrivions à court terme. C'est une question extrêmement importante devant nous, qui est exactement de même nature que ce que nous vivons à l'hôpital sur la profession médicale. Il ne faut pas se tromper, c'est vraiment la même chose. Pendant un certain moment les habitants, même nous, élus, avons toujours l'impression que lorsqu'il y avait des difficultés dans un service hospitalier ou un service clinique, c'était qu'il y avait une intention de cacher et de fermer le service. De la même manière que ça a pu donner l'impression que nous pouvions avoir l'envie de baisser le nombre de lits à Martial Caillaud. Non. La réalité c'est qu'au bout d'un moment, nous n'avons juste plus la ressource. Trouver la ressource comme nous y travaillons sur le recours médical se pose vraiment de la même manière sur les métiers du soin et les métiers de l'accompagnement et sans doute les métiers du soutien de la dépendance, et du handicap. Et ce d'autant plus que nous sommes dans un territoire où effectivement les prix du logement augmentent, effectivement ce ne sont pas les agents forcément les mieux rémunérés. Nous-mêmes, nous n'avons pas les outils, parce que c'est encadré.

Alors une fois que tout cela est dit et que nous avons osé dire la réalité de la grande difficulté et de l'émotion que je partage et que je comprends de la part des familles, et des résidents de L'Herbergement, il faut effectivement maintenant se mettre en perspective pour cet été. J'espère que nous allons y arriver. Nous sommes très confiants sur le travail conjoint avec les tutelles, mais aussi après la fin de l'année et puis après, plus largement.

Des décisions ont déjà été prises.

D'abord nous serons forcément amenés, y compris pendant l'été, à réguler les entrées en fonction des moyens que nous aurons sur la totalité de nos maisons de retraite. Nous ne mettrons pas en danger les résidents déjà présents, parce nous n'arrivons pas à soigner les résidents qui arriveraient. Donc il faut le faire avec beaucoup de prudence parce qu'il faut évidemment être capable de répondre aux besoins du territoire. Mais une attention est apportée évidemment sur ce point.

Ensuite, nous avons pris la décision, je l'ai dit, de recruter un directeur de transition. Je vous le dis un peu solennellement à nous tous, chers collègues, pour le moment les décisions prises en urgence ont un coût. Nous nous y sommes engagés. Le coût ne rentrera pas dans les budgets tels qu'ils sont aujourd'hui autorisés par l'ARS et le Département. Je préfère que nous prenions ce risque pour que nous nous en sortions par le haut. Si nous ne sommes pas suivis financièrement, il faut que la Communauté d'agglomération s'engage, comme elle le fait déjà à prendre sa part. Nous ne pourrions pas le prendre sur des dépenses de fonctionnement pérennes. J'espère que le coût sera moindre mais il n'empêche que les décisions prises ne sont pas finançables aujourd'hui sur le budget tel qu'il a été voté par le CIAS de notre Communauté d'agglomération.

Nous allons recruter un renfort à la DRH mutualisée. En effet, dans les difficultés rencontrées, la directrice étant absente, elle n'a pu organiser le recrutement des saisonniers, comme cela se fait par chaque directeur dans chacune de nos maisons de retraite. Il y a donc eu un appel un peu tardif à la ressource centralisée de la DRH. Donc on sent bien qu'un renfort capacitaire, de façon mutualisée, est nécessaire pour pouvoir accompagner les établissements dans le recrutement quand cela est plus difficile ou qu'il y a un pépin. C'est un projet qui est évidemment immédiat. Dans le même temps, un travail déjà commencé depuis un an, celui sur la qualité de vie au travail pour rendre les métiers attractifs. Il y a donc la réponse d'urgence à la situation que nous connaissons, mais il y a aussi la mise en œuvre des réflexions commencées depuis longtemps, conduites par les équipes de Jean de Labarthe, par Cécilia de façon précise et par tout un ensemble de groupes de travail avec des agents de chacune de nos maisons de retraite sur une dizaine de thématiques : des questions d'organisation du travail, des questions de rémunération des heures supplémentaires, etc. Tout un travail fait extrêmement important qui a un coût fort. 400 000 € supplémentaires simplement liés à la mise en place de ces mesures. Evidemment cela suppose aussi des réorganisations qui ont été faites. Je voudrais féliciter Damien qui a présidé le CST, lieu de débat avec le personnel et les élus, qui a donc donné un avis favorable il y a 10 jours au plan de QVT donc qualité de vie au travail.

Cela suppose aussi parce qu'il est nécessaire pour des questions de justice, d'avoir un règlement intérieur commun. Les histoires sont différentes selon les origines. Vous le savez, il existait un CIAS qui correspondait au district de Montaigne avant que Treize-Septiers, Cugand, La Bruffière et La Boissière-de-Montaigne ne rentrent et qui avait une logique d'aménagement du territoire avec de petites maisons de retraite. Il existait également le CIAS de Rocheservière qui était la somme de deux grandes maisons de retraite. Ces deux CIAS n'avaient pas exactement le même projet ni la même organisation. La fusion s'est faite tardivement exprès parce que les histoires étaient très différentes et non abouti partout. Quand nous avons fusionné les deux communautés, il n'y avait plus qu'un seul CIAS mais chacune des deux organisations a été conservée. Aujourd'hui, nous constatons que cela a une limite parce qu'en termes de culture commune et notamment d'accès aux ressources mutualisées, cela est plus difficile. Nous avons essayé de travailler, d'accompagner. Nous avons attendu. Il y a aussi eu des départs en retraite, des départs de personnes. L'accompagnement est fort. Il va falloir évidemment continuer, faire en sorte, au final et c'est ce qui compte, d'avoir les moyens d'accompagner au mieux nos personnes âgées.

Je ne rentre pas dans tous les détails, on n'y reviendra, par exemple, les tickets restaurant était complètement différents selon l'origine des territoires. Un travail a été fait avec un accompagnement en deux ans de façon à ce

que nous ne soyons pas non plus concurrent entre nous en termes d'attractivité des métiers. Je pense qu'effectivement c'est très important.

Alors évidemment, tout cela rentrera dans nos discussions avec les tutelles dans ce que nous appelons le CPOM, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Nous partageons des valeurs, notamment avec le département, sur la réflexion de la nécessité d'accompagner la vieillesse, mais c'est intrinsèque du projet du CIAS qui a été porté par Francis [Breton] en son temps. La maison de retraite est une des réponses mais ce n'est pas la seule et plus il y aura d'accompagnement à domicile mieux cela vaudra. Il va falloir être capable de répondre aux enjeux, demain, de la vie de nos établissements mais il faudra le faire intelligemment avec les moyens qui conviennent, mais sans être non plus dans une logique juste de conservatisme de tout ce qui fonctionne comme aujourd'hui. Parce que nos habitants n'ont pas envie d'aller en maison de retraite, quand ils ne peuvent pas faire autrement, ils sont contents d'aller en maison de retraite dans leur commune, mais avant tout, ils préfèrent ne pas y aller. Donc à nous de trouver les conditions aussi.

Nous avons commencé à y travailler de façon positive, faire en sorte d'avoir une offre de maisons de retraite partout qui permet d'avoir une stabilité de la prise en charge. Elle doit continuer d'être multisite comme elle l'est aujourd'hui, ça c'est évidemment très, très important à L'Herbergement comme ailleurs, avec un objectif pour nous tous, d'arriver à une stabilité de nos moyens humains. Aujourd'hui nous voyons la difficulté dans laquelle nous sommes mais c'est la même difficulté que nous avons eu avec la médecine, avec les urgences. Ce sont tous des métiers du soin en cette période de post-COVID.

Pardon d'avoir été long mais je pense que c'était nécessaire d'y revenir. En tout cas, voilà nous avons eu des échanges avec les uns et les autres.

Je remercie encore beaucoup Cécilia pour l'engagement qu'elle a eu.

Je remercie aussi beaucoup Maxime Fruchet, directeur général des services, d'avoir piloté y compris le changement de pied du point de vue technique avec Jean dans la période dont il faut bien dire que c'était une période de crise.

Je me réjouis que nous nous sortions de cette période de crise par le haut mais je ne voudrais pas que ça nous exonère un travail de fond qui est déjà commencé et qui est important à faire.

En tout cas, je voudrais que nous rassurions, tous, nos familles dans nos communes. Il n'y a pas d'agenda caché comme on dit pour les discussions européennes. Nous ne cherchons pas autre chose que ce que nous disons.

Nous avons une vraie difficulté qui est une difficulté de ressources humaines, qui est du coup une responsabilité pour nous. Comment faire en sorte d'accueillir les anciens, en étant capable de les accueillir au moment où nous avons du mal à recruter ?

Ce travail qui est un équilibre, nous allons continuer de le faire en y croyant, en croyant au succès de ses actions. »

Sophie Arzul : « Je voulais juste signaler qu'il y a des EHPAD qui fonctionnent très bien sur notre territoire. Il y a donc des modèles à suivre. Et peut-être vous posez les bonnes questions par rapport au recrutement, justement, du personnel. »

Antoine Chéreau : « Alors allez-y, oui. »

Sophie Arzul : « Par exemple, combien y-a-t-il d'aides-soignants à temps plein sur les EHPAD de Terres de Montaigu ? »

Antoine Chéreau : « Nous vous donnerons cela. »

Sophie Arzul : « Certains aides-soignants quittent les EHPAD du territoire, parce que justement le 100% n'est pas appliqué. »

Antoine Chéreau : « Cela fait partie des sujets à l'ordre du jour de la QVT et qui sont travaillés avec eux. En même temps, il y a une question de pénibilité. Nous avons donc une partie de nos agents, c'est une vraie question, mais c'est sur la table tout à fait, qui considère qu'un 100% à 35 heures, avec certains métiers pénibles, y compris physiquement, c'est difficile à faire, surtout quand ce sont des horaires qui peuvent être fractionnés de nuit etc. Et d'un autre côté, évidemment si vous souhaitez avoir un 80% et qu'il est financé au prix d'un 80% ça pose une question d'attractivité financière. Ce sont des questions qui sont typiquement posées sur la table. Cela fait partie des 400 000 € que j'ai évoqué, et qui sont là pour ça. Mais effectivement, c'est une question importante, qui est celle de l'attractivité. Vous avez vu d'ailleurs que tout le monde essaye de trouver la bonne solution. Vous avez vu le reportage fait récemment sur la Chimotaie à Cugand sur des horaires fractionnés. En réalité, il y a eu moins de bruit mais la Chimotaie sort d'une crise plus forte parce qu'ils ont énormément réduit leur nombre de lits et ils essayent de réaugmenter leur nombre de lits par ce biais-là. Donc on voit bien que chacun cherche la bonne formule. »

Réponse précisée après la présentation du groupement de commandes et avant le vote

Antoine Chéreau : « Autour de moi, il y a des réactions à la question de Madame Arzul, on ne comprenait pas très bien votre question.

Comme nous avons nous-mêmes au CIAS Terres de Montaigu, des établissements qui vont bien, nous pensions que vous aviez des comparaisons à faire entre les établissements de notre CIAS, en allant chercher les bonnes pratiques d'un établissement à un autre. Mais comme ce sont les mêmes règles partout, on ne comprenait pas la question. Notamment, puisque vous êtes une élue de La Guyonnière, à La Guyonnière, il y a zéro absentéisme

aujourd'hui. Pourtant ce sont les mêmes règles sur la question de la répartition et du code du travail. Donc nous nous posons les bonnes questions, puisqu'à l'intérieur même de nos établissements, nous avons des écarts. Je redis cela parce que je ne voudrais pas qu'on ait l'impression que tout va mal. Nous avons des établissements qui vont bien. En même temps, nous avons 10% d'absentéisme au total et c'est un sujet important.

Dans les questions, je vais prendre un exemple. Parcours Sup en infirmière, fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de filière directe entre les habitants d'un territoire et une maison de formation d'infirmière, comme il y avait à La Roche-sur-Yon. J'ai ce chiffre là en tête, 50% des infirmières de l'IFSI de La Roche-sur-Yon allaient travailler dans les hôpitaux de la Vendée. Depuis Parcours Sup ce chiffre est descendu à 25%. Parce qu'avec Parcours Sup, des jeunes sont venus faire leur formation chez nous et vont repartir travailler dans leur lieu d'origine. Des jeunes Vendéens n'ont pas été pris à La Roche-sur-Yon dans le cadre des classements de Parcours Sup, ils vont à Angers et restent à l'hôpital à Angers. Donc c'est une vraie question, pour nos propres EHPAD, nous devons être accueillants pour les formations infirmières qui seront en IFSI de La Roche-sur-Yon, pour donner envie de rester chez nous. Ce sont des choses nouvelles qu'il faut travailler sereinement. »

DEL20230626_24 – Groupement de commandes avec le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines et prestations associées

Daniel Rousseau informe l'assemblée que les agents de la Direction des ressources humaines mutualisée entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée utilisent une solution logicielle de gestion des ressources humaines qui ne correspond plus aux besoins des trois entités cumulées pour la gestion RH et la paie.

Au regard de la volonté des trois collectivités de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une nouvelle solution logicielle de gestion des ressources humaines et prestations associées.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement qui a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20230626_25 – Groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour la fourniture de matériels informatiques et prestations d'installation

Daniel Rousseau informe l'assemblée que les marchés de fourniture de matériels informatiques et prestations d'installation arrivent à échéance au 31 décembre 2023. La gestion et le suivi de ces marchés sont assurés par la Direction des systèmes d'information et de la transition numérique de Terres de Montaigu.

Au regard de la volonté de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement de marchés de fournitures de matériels informatiques et prestations d'installations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement qui a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des achats ou prestations à réaliser, cette procédure sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement apparaît nécessaire. La CAO de Terres de Montaigny est désignée compétente dans le cadre de ce groupement de commandes.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigny, le CIAS et les communes du territoire ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigny ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20230626_26 – Modification du tableau des effectifs

Daniel ROUSSEAU informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grades, ainsi qu'il suit :

Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
FILIERE ADMINISTRATIVE		
<u>2 postes</u> Adjoints administratifs (Cat. C) Temps complet	<u>2 postes</u> Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2023
<u>5 postes</u> Adjoints administratifs principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>5 postes</u> Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2023
<u>1 poste</u> Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2023
<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2023
FILIERE ADMINISTRATIVE		
<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2023
<u>1 poste</u> Attaché (Cat. A) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Attachés ou Ingénieurs (Cat. A) Temps complet	01/07/2023
FILIERE TECHNIQUE		
<u>2 postes</u> Adjoints techniques principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	<u>2 postes</u> Adjoints techniques principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/07/2023
<u>2 postes</u> Agents de maîtrise (Cat. C) Temps complet	<u>2 postes</u> Agents de maîtrise principal (Cat. C) Temps complet	01/07/2023
	<u>1 poste</u> 1 Adjoint technique (Cat. C) Temps non complet 23/35	01/07/2023
<u>1 poste</u> Agent de maîtrise principal (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/06/2023
FILIERE ANIMATION		
	<u>2 postes</u> Adjoints d'animation (Cat. C) Temps non complet 15,38/35	04/09/2023
FILIERE SPORTIVE		
<u>1 poste</u> Educateur APS (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Educateur APS principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/07/2023
FILIERE MEDICO SOCIALE		
<u>1 poste</u> Assistant socio-éducatifs (Cat. A) Temps complet	<u>1 poste</u> Assistant socio-éducatifs principal (Cat. A) Temps complet	01/07/2023
<u>1 poste</u> Médiateur Cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs, conseillers socio-éducatifs ou assistants socio-éducatifs (Cat. B ou C) Temps complet	<u>1 poste</u> Responsable action sociale Cadre d'emploi des Rédacteurs, Attachés, Conseillers socio-éducatifs ou Assistants socio-éducatifs (Cat. A ou B) Temps complet	01/10/2023
FILIERE CULTURELLE		
<u>1 poste</u> Assistant enseignement artistique Alto (Cat. B) Temps non complet 10/20	<u>1 poste</u> Assistant enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe Alto (Cat. B) Temps non complet 10/20	01/09/2023

POLICE MUNICIPALE		
1 poste Gardien brigadier (Cat. C) Temps complet	1 poste Brigadier-Chef principal (Cat. C) Temps complet	01/09/2023

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse et le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens généraux

Antoine Chéreau : « Maintenant un point qui est évidemment important celui de la solidarité financière entre les communes. Il s'agit d'un mécanisme un peu original mis en place il y a trois ans, vous vous en rappelez, dont l'objectif était de répartir la croissance des richesses fiscales liées à l'économie mais retenues par les communes au titre de l'impôt foncier. Il s'agit d'une solidarité horizontale et non une solidarité verticale, c'est-à-dire que ce sont bien les communes qui ont perçu plus de croissance liée à l'économie qui versent un fond qui lui-même est redistribué selon les communes de façon proportionnellement inverse.

Ce travail a été, je pense, important. Il a eu des effets élevés, notamment parce qu'en trois ans la somme partagée a augmenté de 45%, ce qui montre que notre modèle de développement, à condition d'être solidaire, est utile et important.

Je voudrais remercier les deux villes qui, depuis ces trois ans, étaient contributrices, Montaigu-Vendée et La Bruffière puisque l'effet sur la taxe foncière de leur croissance économique, chez elles, a eu un impact significatif et participaient à ce fonds de concours horizontal en donnant de l'argent à chacune des communes.

Je voudrais aussi noter que pour la contribution, l'objectif était de calculer pour la réalité de l'évolution économique et son impact foncier sur le budget de chaque commune et pour la répartition nous avons regardé la réalité des recettes des communes quelle que soit l'origine de la recette.

Ce qui est intéressant, c'est que durant cette période-là, nous avons constaté une réduction des richesses par commune et l'écart de richesse entre la commune la plus pauvre et la commune la plus riche a réduit de 23%. Il y a donc une augmentation de la somme partagée et un écart entre communes qui a été effectivement réduit.

Là encore, c'est un chiffre considérable puisque l'objectif in fine est que chaque commune ait les moyens d'apporter des services à leurs concitoyens, dès lors que nous considérons ensemble que les services, quand cela est possible, sont mieux rendus à l'échelle de la commune qu'à l'échelle intercommunale.

Nos conventions sont échues. Un certain nombre de sujets se sont posés, notamment une insécurité juridique liée au maintien ou non du FPIC dans une période récente. Par conséquent, les modalités de reversement de cette solidarité ont dû être modifiées avec de nouveaux critères, certains correspondants à nos intentions, certains nous ayant été imposés.

Ce résultat continu d'avoir une augmentation de la somme partagée, mais les nouveaux critères font qu'il y a des perdants et des gagnants par rapport à avant. Tout le monde évidemment va vers le ciseau de la richesse par habitant. Mais des communes perdent beaucoup, notamment La Bernardière. Je le dis parce que La Bernardière a beaucoup perçu et en même temps a aussi beaucoup de projets, ça compte et donc nous devons faire en sorte qu'à l'avenir les communes aient toujours les moyens de le faire. Rien n'est figé dans nos principes et il faudra continuer à garder à l'esprit la nécessité d'un développement harmonieux, en permettant à ce que chacun ait les moyens de le faire. Le pire qui pourrait nous arriver, c'est que nous ayons envie de transférer à la Communauté d'agglomération des services bien gérés par les communes, uniquement parce nous avons quelques communes parmi nous qui n'ont pas les moyens de le faire. Ce serait un mauvais choix. Les mauvais choix aussi seraient que les services intercommunaux soient de mauvaise qualité, parce trop de solidarité serait donnée aux communes. Il y a un équilibre entre les deux qui est un équilibre entre communes et un équilibre entre la Communauté et les communes, et c'est cet équilibre là qu'il faut que nous prenions.

En tout cas merci beaucoup Daniel, merci à Yoann Gauvrit, à Catherine Chalm pour avoir beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé parce que tout changement entraîne beaucoup de réunions. »

DEL20230626_27 – Solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu – Contribution au fonds de solidarité par les communes

Daniel Rousseau rappelle à l'assemblée que, pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activité économique sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes avait été approuvé pour la période 2020-2022.

Ce modèle de répartition prévoyait un volet contribution des communes, versé à Terres de Montaigu, garante du système, et un volet répartition, versée à chaque commune par majoration de leur part de droit commun de FPIC

selon 3 critères : 25% la population, 25% l'éloignement à la ville-centre et 50% l'écart de richesse par rapport à la moyenne du territoire (seules les communes situées au-dessous de la moyenne du territoire perçoivent cette part).

Les points positifs du bilan de la solidarité 2020-2022 :

- Une augmentation de 45% entre 2020 et 2022, dépassant l'objectif de 500k€ annuels ;
- Une réduction des écarts de richesse entre les communes de 23%.

Les points négatifs du bilan de la solidarité 2020-2022 :

- Un écart de 1 à 17 entre la commune la mieux dotée et la moins dotée ;
- 3 communes ne perçoivent pas la part liée à l'écart de richesse.

Compte tenu de la sortie probable du bénéfice du FPIC à court terme et de l'échéance de la précédente convention, un nouveau modèle de solidarité a été étudié pour la période 2023-2026.

La contribution au fonds de solidarité financière entre les communes correspond à 50% du produit issu de la croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties situées en zones d'activité économique. La croissance des bases est observée entre 2021 et l'année de référence du calcul. Il y est appliqué le taux moyen pondéré de 16,78 %. La contribution au fonds est versée à Terres de Montaigu, garante du système et chargée de la redistribution entre les communes.

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), confirme le principe de solidarité financière entre les communes membres de Terres de Montaigu et autorise Monsieur le Président à signer les conventions de reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties à intervenir avec chacune des communes.

DEL20230626_28 – Solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu – Instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire

Daniel Rousseau rappelle que le nouveau modèle de solidarité étudié pour la période 2023-2026 s'appuie sur l'instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire pour le volet redistribution.

La Dotation de Solidarité Communautaire est un mécanisme de péréquation intercommunale destinée à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et peut être mise en place par les communautés d'agglomération.

La Dotation de Solidarité Communautaire est répartie librement par l'organe délibérant selon des critères imposés par la loi représentant au moins 35% de la répartition du montant total :

- L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- L'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Des critères libres peuvent venir compléter les modalités de répartition pour l'adapter à la situation du territoire et à l'intention péréquatrice. Pour le territoire de Terres de Montaigu, il est proposé de retenir les critères suivants :

- L'éloignement à la ville-centre ;
- L'effort fiscal pondéré par la population de la commune ;
- L'écart de l'épargne de gestion par habitant de la commune à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire.

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU) institue la Dotation de Solidarité Communautaire à compter de l'année 2023 en retenant les critères suivants :

- Insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération : 20%
- Ecart de revenu moyen par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération : 20%
- Eloignement à la ville-centre : 20%
- Effort fiscal pondéré par la population : 20%
- Ecart à l'épargne de gestion par habitant la plus forte du territoire : 20%

Débat :

Antoine Chéreau : « Je dis, quand même, à Monsieur Haeffelin et Madame Arzul, là vous vous êtes abstenus sur le fait de créer un outil qui s'appelle la Dotation de Solidarité, pas le montant. »

Sophie Arzul : « En fait, il est un peu tard et c'est difficile de suivre le sujet. »

Antoine Chéreau : « D'accord, c'est une raison que j'admets très bien. »

Sophie Arzul : « On préfère s'abstenir que de voter des choses qu'on n'a pas forcément... »

Antoine Chéreau : « Vous avez quand même décidé de voter contre à n'importe quel principe de solidarité »

Sophie Arzul : « Abstention. »

Antoine Chéreau : « Oui, pardon vous vous abstenez. Très bien merci. »

Daniel Rousseau : « Juste pour votre information, Monsieur Vincent qui participait à nos travaux, avait validé le principe de répartition sur les 20% par critère. Il n'était pas contre du tout. »

Jean-Martial Haeffelin : « A une commission, où il n'y avait que deux élus de la majorité, je crois. »

Daniel Rousseau : « Non, non pas à celle-ci. C'était sur le compte administratif, vous êtes mal informé, puisque c'était décidé bien avant. »

Antoine Chéreau : « Bien justement, il est tard, on continue. »

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), arrête le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 580 028 € pour l'année 2023, se répartissant comme suit :

- Commune de La Bernardière : 35 356 €
- Commune de La Boissière-de-Montaigu : 43 660 €
- Commune de La Bruffière : 38 394 €
- Commune de Cugand : 45 708 €
- Commune de L'Herbergement : 42 115 €
- Commune de Montaigu-Vendée : 151 649 €
- Commune de Montréverd : 59 459 €
- Commune de Rocheservière : 51 793 €
- Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 60 050 €
- Commune de Treize-Septiers : 51 844 €.

DEL20230626_29 – Attribution de fonds de concours intercommunal à la commune de Montréverd

Daniel Rousseau rappelle que suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance en septembre 2020, 20 projets ont déjà été financés sur le territoire représentant 4 440 000 € soit 89% de l'enveloppe attribuée, et plus de 23 000 000 € de travaux.

La commune de Montréverd a déposé un dossier de subvention pour la construction d'un accueil de loisirs – multi-accueil sur la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours ci-dessous.

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), attribue un fonds de concours de 168 000 € à la commune de Montréverd pour la construction d'un accueil de loisirs - multi-accueil sur la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies.

DEL20230626_30 – Approbation des comptes de gestion 2022

DEL20230626_31 – Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats

Antoine Chéreau : « On va continuer avec ce que vous attendez depuis le début, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2022. Je voudrais déjà souligner l'effort pédagogique énorme des slides. On n'a jamais eu si peu de slides sur ce sujet. »

Daniel Rousseau : « Effectivement, j'avais dit à la commission où nous n'étions pas très nombreux pour la présentation des comptes 2022, car cela n'intéresse pas forcément de refaire l'histoire, mais c'est important quand même de condenser pour ne pas être très long.
L'objectif principal étant effectivement de constater que les comptes de gestion dressés par le comptable du trésor sont en tout point conformes aux comptes administratifs que je vais vous présenter rapidement ce soir.

Le deuxième objectif c'est de donner quitus au Président de cette gestion, et ce qui me permettra également de donner quitus à ceux qui ont élaboré ces comptes, sans oublier cette fois-ci, Laurence Couturier, qui a participé tout au long de l'année 2022, avec Catherine Chalm, à l'élaboration de ces comptes, et les remercier parce qu'il a fallu mener ça en parallèle de la mise en place d'un nouveau logiciel comptable, qui est mis en place et qui fonctionne déjà aujourd'hui. Donc félicitation globale à l'ensemble du service financier, avec bien sûr Yoann qui pilote tout cela. »

Daniel Rousseau rappelle que 2022 est l'année où le niveau d'investissement de 9,8 M€ est le plus haut depuis 2019, soit 191 € par habitant, contre 96 € pour la strate (2021).

Il précise quelques chiffres clés pour le budget principal :

- Résultat de fonctionnement de + 2 717 000 €
- Résultat d'investissement de + 5 442 000 €
- Programme d'équipement de 9 764 000 € (en hausse de 401 000 €)
- Encours de la dette de 26 921 000 € (528 € / habitant)
- Capacité de désendettement de 4,3 années

Un programme d'équipement de 9 763 794,13 € dont :

- L'accompagnement du développement économique : 372 067 € pour les aides économiques ; 881 889 € pour les travaux dans les zones achevées ; 2 022 292 € pour les acquisitions foncières ;
- Les mobilités : 354 974 € pour les travaux du pôle d'échange multimodal ; 538 476 € pour la construction du parking à étages ; 1 243 360 € pour le pont rail et le boulevard ; 172 920 € pour le schéma vélo ;
- La transition environnementale : 68 478 € pour les actions Terres d'enAIRgie ; 287 294 € pour les aides à l'habitat ; 475 375 € pour la qualité de l'eau – GEPU ;
- Le territoire de demain : 652 748 € pour le Plan Vendée 100% Fibre ; 695 788 € pour l'extension de l'hôtel intercommunal ; 393 902 € pour les travaux dans les équipements ;
- Le soutien aux communes : 618 100 € pour les fonds de concours aux communes ; 356 272 € pour le plan informatique dont écoles ;

Daniel Rousseau présente l'image 2022 du budget principal :

FONCTIONNEMENT 2022		INVESTISSEMENT 2022	
Dépenses réelles	23 964 093	Dépenses réelles	12 066 930
Dépenses d'ordre	4 016 180	Dépenses d'ordre	208 724
Total dépenses	27 980 273	Total dépenses	12 275 654
Recettes réelles	30 315 001	Recettes réelles	7 774 596
Recettes d'ordre	208 724	Recettes d'ordre	4 016 180
Total recettes	30 523 725	Total recettes	11 790 776
Résultat de l'exercice	2 543 452	Résultat de l'exercice	-484 878
Résultat antérieur reporté	173 916	Résultat antérieur reporté	5 927 132
Résultat cumulé	2 717 368	Résultat cumulé	5 442 254
		FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2022	8 159 622

Daniel Rousseau présente l'image 2022 des budgets annexes :

Budget annexe	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat global de clôture	Affectation du résultat de fonctionnement
Assainissement	+ 1 688 213,71 €	- 359 890,51 €	+ 1 328 323,20 €	En investissement
Assainissement DSP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Budget clôturé
Déchets	+ 1 016 588,86 €	+ 1 620 252,38 €	+ 2 346 093,06 €	En fonctionnement
Office de Tourisme	+ 67 377,98 €	-	+ 67 377,98 €	En fonctionnement
Actions touristiques	+ 10 404,27 €	+ 166 465,56 €	+ 178 869,83 €	En fonctionnement
Immobilier d'entreprises	- 9 604,78 €	- 170 365,27 €	- 179 970,05 €	En fonctionnement
Le Pré Blanc	+ 105 181,50 €	- 160 415,13 €	- 55 233,63 €	En fonctionnement
Zones économiques	+ 8 127 027,41 €	-16 723 410,07 €	- 8 596 382,66 €	En fonctionnement

(DEL20230626_30) Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le comptable, pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes de Terres de Montaigne, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Après présentation des comptes administratifs par Daniel Rousseau, et Monsieur le Président, s'étant retiré pour le vote laissant la présidence à Monsieur Damien GRASSET, 1^{er} Vice-président, ce dernier invite le Conseil d'agglomération à approuver les comptes administratifs 2022 et à se prononcer sur l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

(DEL20230626_31) Le conseil d'agglomération, arrête les résultats définitifs et approuve les comptes administratifs 2022 du budget principal et des huit budgets annexes ; prend acte de la clôture du budget annexe Assainissement DSP au 31 décembre 2022 ; affecte les résultats de fonctionnement 2022 sur l'exercice 2023 comme présenté.

Budget principal, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	2 717 368,01 €	0,00 €	2 717 368,01 €
Section d'investissement	5 442 254,20 €	-1 050 233,39 €	4 392 020,81 €
Ensemble des sections	8 159 622,21 €	-1 050 233,39 €	7 109 388,82 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 000 000,00 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 717 368,01 €

Budget annexe Assainissement, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 688 213,71 €	0,00 €	1 688 213,71 €
Section d'investissement	-359 890,51 €	-195 925,09 €	-555 815,60 €
Ensemble des sections	1 328 323,20 €	-195 925,09 €	1 132 398,11 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 688 213,71 €

Budget annexe Assainissement DSP, par 43 voix pour et 1 abstention (Sophie ARZUL)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ensemble des sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe Déchets Ménagers, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	1 016 588,86 €	0,00 €	1 016 588,86 €
Section d'investissement	1 620 252,38 €	-53 022,44 €	1 567 229,94 €
Ensemble des sections	2 636 841,24 €	-53 022,44 €	2 583 818,80 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 016 588,86 €

Budget annexe Office de Tourisme, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	67 377,98 €	0,00 €	67 377,98 €
Ensemble des sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 67 377,98 €

Budget annexe Actions Touristiques, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	10 404,27 €	0,00 €	10 404,27 €
Section d'investissement	166 465,56 €	0,00 €	166 465,56 €
Ensemble des sections	176 869,83 €	0,00 €	176 869,83 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 10 404,27 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises et de services, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	-9 604,78 €	0,00 €	-9 604,78 €
Section d'investissement	-170 365,27 €	-22 927,24 €	-193 292,51 €
Ensemble des sections	-179 970,05 €	-22 927,24 €	-202 897,29 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté : 9 604,78 €

Pour le **Budget annexe Le Pré Blanc**, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	105 181,50 €	0,00 €	105 181,50 €
Section d'investissement	-160 415,13 €	0,00 €	-160 415,13 €
Ensemble des sections	-55 233,63 €	0,00 €	-55 233,63 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 105 181,50 €

Budget annexe Zones d'Activités Economiques, par 41 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU)

	Résultat sur les Réalisations	Résultat sur les Restes à réaliser	Résultats sur les Réalisations + Restes à réaliser
Section de fonctionnement	8 127 027,41 €	0,00 €	8 127 027,41 €
Section d'investissement	-16 723 410,07 €	0,00 €	-16 723 410,07 €
Ensemble des sections	-8 596 382,66 €	0,00 €	-8 596 382,66 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 127 027,41 €

DEL20230626_32 – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2022

Daniel Rousseau expose à l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par Terres de Montaigne sur son territoire pendant l'année budgétaire 2022 retracé par le compte administratif auquel ce bilan est annexé :

- Entrées 2022 : 10 acquisitions représentant 14,7 hectares pour une valeur de 2 650 413,0 €
- Sorties 2022 : 17 cessions représentant 10,9 hectares pour une valeur de 1 827 028,79 €

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte des acquisitions et des cessions foncières intervenues sur l'exercice 2022.

DEL20230626_33 – Approbation des budgets supplémentaires 2023

Daniel Rousseau informe l'assemblée que le budget supplémentaire a pour but de reprendre le résultat et les restes à réaliser du compte administratif 2022. C'est un budget d'ajustement car il reprend les crédits ouverts au titre de l'exercice en cours, selon les nouvelles recettes notifiées et les besoins non connus au budget primitif.

Après l'approbation des comptes administratifs et l'affectation des résultats, il est proposé de voter le budget supplémentaire 2023, dans les conditions ci-dessous exposées.

Budget principal

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 9 343 951,73 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 717 368,01 € et un excédent d'investissement de 5 442 254,20 € ;

- La reprise des restes à réaliser 2022, soit des dépenses de fonctionnement reportées pour 112 747,40 €, des dépenses d'investissement reportées de 2 722 562,91 € et des recettes d'investissement reportées de 1 672 329,52 €,
- Des réinscriptions de crédits votés en 2022 mais non engagés pour 100 000 € en fonctionnement (assurances dommage ouvrage pour l'hôtel d'agglomération) et pour 1 403 508,28 € en investissement (travaux dans les zones achevées et vidéoprotection) ;
- Des ajustements de crédits de paiement sur les autorisations de programme Infrastructure informatique, Fonds de concours aux communes, Parking à étages et Informatique dans les écoles pour 437 464,14 €,
- Des modifications de crédits, soit des dépenses supplémentaires de 1 413 350,42 € (dont dépenses transports scolaires pour l'affrètement et le matériel de billetterie embarquée, solidarité financière entre les communes vidéoprotection, travaux dans les bâtiments intercommunaux, amortissements), des recettes supplémentaires de 712 000 € (dont solidarité financière entre les communes, amortissements),
- L'affectation du résultat 2022 en investissement pour 2 000 000 €, le virement à la section d'investissement pour 100 000 € et la réduction de l'emprunt de 1 300 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 334 468,01 €	1 334 468,01 €
Restes à réaliser	112 747,40 €	
Budget supplémentaire	1 221 720,61 €	1 334 468,01 €
002 Reprise du résultat		717 368,01 €
011 Charges à caractère général	407 700,00 €	
012 Charges de personnel	20 000,00 €	
014 Atténuations de produits	609 900,00 €	
022 Dépenses imprévues	620,61 €	
042 Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	
042 Mouvements d'ordre	83 500,00 €	
70 Produits des services		2 000,00 €
73 Impôts et taxes		580 100,00 €
74 Dotations et participations		35 000,00 €
INVESTISSEMENT	8 009 483,72 €	8 009 483,72 €
Restes à réaliser	2 722 562,91 €	1 672 329,52 €
Budget supplémentaire	5 286 920,81 €	6 337 155,42 €
001 Reprise du résultat		5 442 254,20 €
10 Dotations et réserves		2 000 000,00 €
16 Emprunts et dettes		-1 300 000,00 €
204 Subventions invest. Versées	500 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	1 379 000,00 €	
27 Immobilisations financières	400,00 €	400,00 €
Opérations votées		
123 Pôle d'échange multimodal	17 500,00 €	
202 AP Infrastructure informatique	390 830,46 €	
206 Vidéoprotection	315 508,28 €	
207 AP parking à étages	2 600 000,00 €	
208 AP Informatique dans les écoles	952,26 €	
230 Programme informatique 2023	29 400,00 €	
020 Dépenses imprévues	42 329,81 €	
040 Mouvements d'ordre entre sections		83 500,00 €
041 Mouvements d'ordre dans la section	11 000,00 €	11 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		100 000 €
Total général	9 343 951,73 €	9 343 951,73 €

Budget annexe Assainissement

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 898 696,27 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un déficit d'investissement de 359 890,51 €,
- La reprise des restes à réaliser 2022, soit des dépenses reportées de 478 407,65 € et des recettes reportées de 282 482,56 €,
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 60 398,11 € pour l'achat de véhicules, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en investissement pour 1 688 213,71 € et une réduction de l'emprunt de 1 072 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
Budget supplémentaire	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	898 696,27 €	898 696,27 €
Restes à réaliser	478 407,65 €	282 482,56 €
Budget supplémentaire	420 288,62 €	616 213,71 €
001 Reprise du résultat	359 890,51 €	
10 Dotations et réserves		1 688 213,71 €
16 Emprunts et dettes		-1 072 000,00 €

21 Immobilisations corporelles	60 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	398,11 €	
Total général	898 696,27 €	898 696,27 €

Budget annexe Déchets Ménagers

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 3 588 841,24 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 1 016 588,86 € et un excédent d'investissement de 1 620 252,38 €,
- La reprise des restes à réaliser 2022, soit des dépenses reportées de 53 022,44 €,
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service (réinscriptions de dépenses non engagées fin 2022 et crédits nouveaux pour de nouvelles acquisitions de logiciel et matériels), soit des recettes en hausse de 2 000 € et des dépenses supplémentaires de 2 546 588,86 €,
- L'augmentation du prélèvement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour 950 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 016 588,86 €	1 016 588,86 €
Budget supplémentaire	1 016 588,86 €	1 016 588,86 €
002 Reprise du résultat		1 016 588,86 €
011 Charges à caractère général	23 500,00 €	
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €	
022 Dépenses imprévues	38 088,86 €	
042 Mouvements d'ordre	2 000,00 €	
023 Virement à l'invest	950 000,00 €	
INVESTISSEMENT	2 572 252,38 €	2 572 252,38 €
Restes à réaliser	53 022,44 €	
Budget supplémentaire	2 519 229,94 €	2 572 252,38 €
001 Reprise du résultat		1 620 252,38 €
20 Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	430 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	2 000 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	39 229,94 €	
021 Virement du fonct.		950 000,00 €
040 Mouvements d'ordre		2 000,00 €
Total général	3 588 841,24 €	3 588 841,24 €

Budget annexe Office de Tourisme

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 29 377,98 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 67 377,98 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des recettes en baisse de 38 000 € et des dépenses supplémentaires de 29 377,98 € (prestations d'animation, charges de personnel, créances éteintes, reversement de taxe de séjour au Département, dépenses imprévues).

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	29 377,98 €	29 377,98 €
Budget supplémentaire	29 377,98 €	29 377,98 €
002 Reprise du résultat		67 377,98 €
011 Charges à caractère général	20 000,00 €	
012 Charges de personnel	5 000,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	
014 Atténuation de produits	2 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		-38 000,00 €
022 Dépenses imprévues	377,98 €	
Total général	29 377,98 €	29 377,98 €

Budget annexe Actions touristiques

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 176 869,83 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 10 404,27 € et un excédent d'investissement de 166 465,56 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 176 869,83 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 404,27 €	10 404,27 €
Budget supplémentaire	10 404,27 €	10 404,27 €
002 Reprise du résultat		10 404,27 €
011 Charges à caractère général	10 400,00 €	
022 Dépenses imprévues	4,27 €	

INVESTISSEMENT	166 465,56 €	166 465,56 €
Budget supplémentaire	166 465,56 €	166 465,56 €
001 Reprise du résultat		166 465,56 €
21 Immobilisations corporelles	66 000,00 €	
23 Immobilisations en cours	100 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	465,56 €	
Total général	176 869,83 €	176 869,83 €

Budget annexe Immobilier d'entreprises

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 209 800,00 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un déficit de fonctionnement de 9 604,78 € et un déficit d'investissement de 170 365,27 € ;
- La reprise des restes à réaliser 2022 ; soit des dépenses reportées de 22 927,24 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 6 902,71 € (échéances d'emprunt 2022 non régularisées et amortissements).

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	11 800,00 €	11 800,00 €
Budget supplémentaire	11 800,00 €	11 800,00 €
002 Reprise du résultat	9 604,78 €	
66 Charges financières	1 100,00 €	
022 Dépenses imprévues	95,22 €	
042 Mouvements d'ordre	1 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		11 800,00 €
INVESTISSEMENT	198 000,00 €	198 000,00 €
Restes à réaliser	22 927,24 €	
Budget supplémentaire	175 072,76 €	198 000,00 €
001 Reprise du résultat	170 365,27 €	
16 Emprunts et dettes	4 250,00 €	197 000,00 €
020 Dépenses imprévues	457,49 €	
040 Mouvements d'ordre		1 000,00 €
Total général	209 800,00 €	209 800,00 €

Budget annexe Le Pré Blanc

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 286 181,50 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 105 181,50 € et un déficit d'investissement de 160 415,13 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, dépenses supplémentaires de 125 766,37 €.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	125 181,50 €	125 181,50 €
Budget supplémentaire	125 181,50 €	125 181,50 €
002 Reprise du résultat		105 181,50 €
011 Charges à caractère général	125 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante		20 000,00 €
022 Dépenses imprévues	181,50 €	
INVESTISSEMENT	161 000,00 €	161 000,00 €
Budget supplémentaire	161 000,00 €	161 000,00 €
001 Reprise du résultat	160 415,13 €	
020 Dépenses imprévues	584,87 €	
16 Emprunts et dettes		161 000,00 €
Total général	286 181,50 €	286 181,50 €

Budget annexe Zones d'activités économiques

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre globalement à 24 851 027,41 € en dépenses et en recettes.

Les principaux mouvements concernent :

- La reprise des résultats 2022, soit un excédent de fonctionnement de 8 127 027,41 € et un déficit d'investissement de 16 723 410,07 € ;
- Des modifications de crédits en lien avec l'activité du service, soit des dépenses supplémentaires de 8 127 027,41 € pour équilibre
- Un emprunt complémentaire de 16 724 000 € pour équilibre.

La vision par chapitre est la suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 127 027,41 €	8 127 027,41 €
Budget supplémentaire	8 127 027,41 €	8 127 027,41 €
002 Reprise du résultat		8 127 027,41 €
011 Charges à caractère général	8 015 000,00 €	

65	Autres charges de gestion courante	105 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	7 027,41 €	
INVESTISSEMENT		16 724 000,00 €	16 724 000,00 €
Budget supplémentaire		16 724 000,00 €	16 724 000,00 €
001	Reprise du résultat	16 723 410,07 €	
16	Emprunts et dettes		16 724 000,00 €
020	Dépenses imprévues	589,93 €	
Total général		24 851 027,41 €	24 851 027,41 €

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Jean-Martial HAEFFELIN, Vincent MATHIEU), approuve les projets de budgets supplémentaires 2023 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'exposés ci-dessus.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC_22_048 du 28 mars 2022)

Délibérations du Bureau d'agglomération du 11 mai 2023

N°	Objet de la délibération
DEL20230511_01	Remises gracieuses pour prestations non réalisées au conservatoire intercommunal de musique
DEL20230511_02	Désaffectation et déclassement d'une partie d'espaces verts – Rue André Charles Boule – Montaigu-Vendée
DEL20230511_03	Cession à la société GROUPE VERDEMOBIL – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
DEL20230511_04	Acquisition foncière – ZA Le Mortier – Cugand
DEL20230511_05	Cession à la SCI DANMER – Zone du Tacret – La Bernardière
DEL20230511_06	Cession à la SCI AE2S IMMO – Zone de la Daunière – Montaigu-Vendée
DEL20230511_07	Cession à l'entreprise CODILAB – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu Vendée
DEL20230511_08	Convention de servitude Enedis – ZI Gare – rue de la Gare – Montaigu-Vendée
DEL20230511_09	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'édition 2023 du festival Les Ephémères
DEL20230511_10	Règlement d'utilisation du site du Lac de la Chausselière
DEL20230511_11	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20230511_12	Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée
DEL20230511_13	Création d'un poste de Chargé de mission plan climat

Délibérations du Bureau d'agglomération du 8 juin 2023

N°	Objet de la délibération
DEL20230608_01	Demandes de subvention Fonds vert
DEL20230608_02	Recours à personnel contractuel
DEL20230608_03	Recours au contrat d'engagement éducatif
DEL20230608_04	Recours au contrat d'apprentissage
DEL20230608_05	Cession à l'entreprise CODILAB – PAE Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
DEL20230608_06	Attribution des aides BAFA
DEL20230608_07	Demande de subvention pour les accueils collectifs de mineurs
DEL20230608_08	Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage
DEL20230608_09	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC_22_047 du 28 mars 2022)

Décisions du Président prises entre le 28 mars et le 19 juin 2023

Date	N°	Objet de la décision
05 avr. 23	DECRE_2023_023	Réaménagement du Pôle Treize sur la commune de Treize-Septiers – Résiliation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
05 avr. 23	DECRE_2023_024	Avenant n°1 Marché de prestations d'entretien et de maintenance des ascenseurs et élévateurs
05 avr. 23	DECRE_2023_025	Avenant n°2 Marché de réalisation d'études préalables à l'aménagement de la ZA Les Marches de Bretagne-Landes de Roussais
07 avr. 23	DECRE_2023_026	Marché de déconstruction de deux bâtiments Avenue Villebois Mareuil

07 avr. 23	DECCS_2023_027	Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage
07 avr. 23	DECRE_2023_028	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H008
07 avr. 23	DECRE_2023_029	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H009
13 avr. 23	DECAE_2023_030	Création d'une régie mixte de recettes et d'avances Transport scolaire
13 avr. 23	DECCS_2023_031	Tarifs Animation jeunesse - Séjours été 2023
14 avr. 23	DECRE_2023_032	Avance de trésorerie au CIAS
27 avr. 23	DECRE_2023_033	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H010
27 avr. 23	DECRE_2023_034	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H011
27 avr. 23	DECDA_2023_035	Tarifs Boutique Maison de la Rivière 2023
27 avr. 23	DECRE_2023_036	Tarifs Prestations Maison de la Rivière 2023
03 mai 23	DECRE_2023_037	Marché de réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération
04 mai 23	DECPR_2023_038	Printemps du Livre de Montaigu 2023 – Remboursement des frais de transport
11 mai 23	DECAE_2023_039	Mise à disposition de vélos à assistance électrique
17 mai 23	DECRE_2023_040	Avenants au marché de travaux d'aménagement du boulevard urbain et de la voie de desserte du quartier de la gare de Montaigu-Vendée
25 mai 23	DECCS_2023_041	Tarifs 2023-2024 du Conservatoire intercommunal de musique
16 juin 23	DECPR_2023_042	Modification de la régie de recettes Piscine de la Bretonnière
16 juin 23	DECPR_2023_043	Piscine de la Bretonnière - Tarifs des droits d'entrée
16 juin 23	DECPR_2023_044	Piscine de la Bretonnière - Tarifs des activités

3 – Arrêtés du Président pris entre le 28 mars et le 19 juin 2023

Date	N°	Objet de l'arrêté
07 avr. 23	ARRAE_2023_008	Déversement des eaux usées autres que domestiques de Brio'gel
07 avr. 23	ARRAE_2023_009	Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°3 du PLUi l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
13 avr. 23	ARRAE_2023_010	Nomination du régisseur de la régie mixte de recettes et d'avances Transport scolaire
04 mai 23	ARRDA_2023_011	Nomination de mandataires de la régie de recettes Office de Tourisme
04 mai 23	ARRAE_2023_012	Ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
11 mai 23	ARRRE_2023_013	Délégation de signature à Maxime FRUCHET – Directeur général des services
11 mai 23	ARRRE_2023_014	Délégation de fonction et de signature au 1er Vice-président M. Damien GRASSET
11 mai 23	ARRRE_2023_015	Délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-président M. Florent LIMOUZIN
11 mai 23	ARRRE_2023_016	Délégation de fonction et de signature au 2ème Vice-président M. Eric HERVOUET
15 mai 23	ARRRE_2023_017	Délégation de signature à Yoann GAUVRIET – Directeur général adjoint en charge du Pôle Ressources
15 mai 23	ARRRE_2023_018	Délégation de signature à Sophie ROBIN – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Développement et Attractivité
15 mai 23	ARRRE_2023_019	Délégation de signature à Lyda GABORIAU – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Aménagement et Environnement
15 mai 23	ARRRE_2023_020	Délégation de signature à Jean de LABARTHE – Directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale
15 mai 23	ARRRE_2023_021	Délégation de signature à Laure GILBERT – Directrice générale adjointe en charge du Pôle Proximité
15 mai 23	ARRRE_2023_022	Délégation de signature à Laurence COUTURIER – Directrice des affaires générales et juridiques
15 mai 23	ARRRE_2023_023	Délégation de signature à Catherine CHALM – Directrice des affaires financières
15 mai 23	ARRRE_2023_024	Délégation de signature à Thierry VRIGNAUD – Directeur des systèmes d'information et de la transition numérique
15 mai 23	ARRRE_2023_025	Délégation de signature à Typhaine GABILLEAU – Directrice de l'accompagnement et du développement des entreprises
15 mai 23	ARRRE_2023_026	Délégation de signature à Emmanuelle ALBERT – Chargée de mission agriculture, ruralité et alimentation
15 mai 23	ARRRE_2023_027	Délégation de signature à Pauline BERNARD – Responsable du service édition et production multimédia
15 mai 23	ARRRE_2023_028	Délégation de signature à Mathieu CHEVOLEAU – Directeur de l'environnement et de la mobilité
15 mai 23	ARRRE_2023_029	Délégation de signature à Marielle GUERBER – Responsable du service arts vivants

15 mai 23	ARRRE_2023_030	Délégation de signature à Solène DA CUNHA-RADENAC – Directrice de la santé et des solidarités
15 mai 23	ARRRE_2023_031	Délégation de signature à Clémence ROUX – Directrice de la jeunesse
15 mai 23	ARRRE_2023_032	Délégation de signature à Vincent JAILLET – Directeur du conservatoire de musique
15 mai 23	ARRRE_2023_033	Délégation de signature à Bruno GUINGANT – Directeur de la police municipale intercommunale
15 mai 23	ARRRE_2023_034	Délégation de signature à Mélissa LOISY – Responsable du service arts visuels
15 mai 23	ARRRE_2023_035	Délégation de signature à Maud de COINTET – Directrice de l'action culturelle
15 mai 23	ARRRE_2023_036	Délégation de signature à Mathieu COURRILLAUD – Directeur des sports
15 mai 23	ARRRE_2023_037	Délégation de signature à Mathis BEILLEVAIRE – Responsable du service commande publique
15 mai 23	ARRRE_2023_038	Délégation de signature à Sonia AVENARD-BRICAUD – Responsable du service développement des ressources humaines
15 mai 23	ARRRE_2023_039	Délégation de signature à Erwann LE MAUFF – Responsable du service rémunérations et relations sociales
15 mai 23	ARRRE_2023_040	Délégation de signature à Nicole CHAUVET – Responsable du service gestion comptable
15 mai 23	ARRRE_2023_041	Délégation de signature à Manon BOURGET – Responsable du service tourisme et marketing territorial
15 mai 23	ARRRE_2023_042	Délégation de signature à Alice SCULFORT – Responsable du service lecture publique et médiation littéraire
15 mai 23	ARRRE_2023_043	Délégation de signature à Alan SIMON – Responsable du service équipements sportifs
15 mai 23	ARRRE_2023_044	Délégation de signature à Claire NOURISSON – Chargée de suivi bâtiments
15 mai 23	ARRRE_2023_045	Délégation de signature à Jocelyn GUIBERT – Responsable du service ingénierie
15 mai 23	ARRRE_2023_046	Délégation de signature à Sabrina GASPARD – Responsable du service instruction et autorisations de l'urbanisme
15 mai 23	ARRRE_2023_047	Délégation de signature à Sébastien BOURMAUD – Responsable du service assainissement
15 mai 23	ARRRE_2023_048	Délégation de signature à Camille HUVÉ – Responsable du service déchets
15 mai 23	ARRRE_2023_049	Délégation de signature à Clémence BERVILLE – Responsable du service mobilité
15 mai 23	ARRRE_2023_050	Délégation de signature à May POUZET – Responsable du service relais petite enfance
15 mai 23	ARRRE_2023_051	Délégation de signature à Cédric COULON – Responsable du service piscine
15 mai 23	ARRCS_2023_052	Nomination régisseur et mandataires de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage
15 mai 23	ARRDA_2023_053	Nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes Maison de la Rivière
15 mai 23	ARRRE_2023_054	Délégation de signature à Lise FAUCHARD – Responsable du service événementiel
15 mai 23	ARRDA_2023_055	Nomination des mandataires de la régie de recettes Maison de la Rivière
15 mai 23	ARRDA_2023_056	Nomination des mandataires de la régie de recettes Office de tourisme
17 mai 23	ARRAE_2023_057	Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°1 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
17 mai 23	ARRAE_2023_058	Absence de réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°2 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
02 juin 23	ARRAE_2023_059	Délégation de signature à Mathias GUICHETEAU – Responsable des contrôles et avis assainissement
02 juin 23	ARRAE_2023_060	Délégation de signature à Romain JAULIN – Responsable des opérations assainissement
13 juin 23	ARRAE_2023_061	Prescription de la modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Le Secrétaire de séance
Michelle RINEAU

Le Président
Antoine CHEREAU